

Tarifs

AU 1^{er} OCTOBRE 2026

Conditions et tarifs appliqués aux opérations bancaires

PARTICULIERS

Sommaire

1. Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte	
1.1. Ouverture, transformation, clôture	2
1.2. Relevés de compte	2
1.3. Tenue de compte	2
1.4. Services en agence	3
2. Banque à distance	
2.1. Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.)	4
2.2. Téléphonie	4
2.3. Autres	4
3. Vos moyens et opérations de paiement	
3.1. Cartes	5
3.2. Virements	9
3.3. Prélèvements SEPA/TIP SEPA	10
3.4. Chèques	10
3.5. Wero	10
4. Offres groupées de services	
4.1. SOBRIO	11
4.2. JAZZ	13
4.3. KAPSUL	16
4.4. GÉNÉRIS, Offre Spécifique de Services Bancaires	16
4.5. Services bancaires de base	17
5. Irrégularités et incidents	
5.1. Commission d'intervention	18
5.2. Opérations particulières	18
5.3. Incidents de paiement	18
6. Opérations avec l'étranger	20
7. Découverts et crédits	
7.1. Facilité de caisse ou découvert	25
7.2. Crédits à la consommation	25
7.3. Crédits immobiliers et crédits d'investissement divers	26
7.4. Cautions émises par la banque	27
8. Épargne et placements financiers	
8.1. Épargne bancaire	28
8.2. Placements financiers	29
8.3. Assurance vie	36
9. Assurances et prévoyance	37
10. Successions	39
11. Autres avantages et services	39
12. Banque Privée	40
13. Résoudre un litige	41
Zones européennes	43
Glossaires	43
Lexique	44

Soucieux de la qualité de l'information que nous vous communiquons, la présente brochure « *Conditions et Tarifs appliqués aux opérations bancaires – Particuliers* » est rédigée à votre attention.

Ces tarifs s'appliquent à la clientèle de Particuliers⁽¹⁾ (France métropolitaine et Monaco⁽²⁾) à compter du 1^{er} octobre 2026. Ils annulent et remplacent à cette date les précédentes conditions en vigueur.

Pour faciliter votre lecture de cette brochure, veuillez noter que :

- Le pictogramme  désigne les opérations qui peuvent être réalisées gratuitement depuis votre Espace Client ou via L'Appli SG (hors coûts de connexion facturés par votre fournisseur d'accès à Internet ou de votre opérateur téléphonique, sous réserve d'être abonné aux services de banque à distance). Vous pourrez également les réaliser par l'intermédiaire d'un Conseiller de Clientèle SG aux Conditions et tarifs mentionnés dans cette brochure.
- Le renvoi ★ désigne les opérations décrites en Lexique page 44 et suivantes.
- Sauf indication contraire, les tarifs indiqués dans cette brochure sont exprimés en Euros et comprennent les taxes applicables dont les éventuelles évolutions seront automatiquement répercutées.
- Cette brochure n'est pas exhaustive, nous vous invitons à vous rapprocher de votre Conseiller de Clientèle pour obtenir toute précision ne figurant pas dans ce document.

Par ailleurs, et afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site Internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable le Document d'Information Tarifaire prévu par l'article 1^{er}, III de l'arrêté du 5 septembre 2018. Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie à l'article D 312-1-1 A du *Code monétaire et financier* et l'offre groupée de service la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation.

Vous pourrez retrouver la présente brochure et le Document d'Information Tarifaire en agence ainsi que sur notre site internet particuliers.sg.fr dans la rubrique « Documentation et tarifs ».

Cash Services est la marque du réseau d'automates bancaires en France métropolitaine et Monaco, commun aux enseignes bancaires BNP Paribas, Crédit Mutuel, CIC et SG⁽³⁾.

(1) Client personne physique n'agissant pas pour des besoins professionnels.

(2) Une tarification spécifique peut s'appliquer aux opérations de la clientèle monégasque. SG Monaco invite donc le client à consulter lesdits tarifs dans ses agences.

(3) Service fourni par la société 2SF - Société des services fiduciaires SAS au capital de 161 215 200,00 € Siège social: 3 avenue du Stade de France 93200 Saint-Denis RCS Bobigny 915166045. Numéro TVA intra communautaires: FR59915166045

1. Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte

1.1. Ouverture, transformation, clôture

- Ouverture d'un compte **Gratuit**
- Désolidarisation de compte joint **Gratuit**
- Transfert de compte dans une autre agence SG **Gratuit**
- Clôture de compte **Gratuit**
- Service d'aide à la mobilité bancaire (Service Bienvenue) **Gratuit**
- Frais de lettre pour actualisation de dossier client⁽¹⁾ 16,00 €
- Frais de recherche d'adresse erronée (PND⁽²⁾) 24,00 € par an
- Enregistrement d'un changement d'adresse **Gratuit**

1.2. Relevés de compte

- **Relevé de compte**
 - Mensuel **Gratuit**
 - Par quinzaine ou décadaire 25,00 € par an
 - Classé par type d'opérations⁽³⁾ 25,00 € par an
 - Hebdomadaire ou journalier 1,80 € par envoi
 - Relevé en braille **Gratuit**
- **Relevé de frais ★** **Gratuit**
- **Relevés de situation sur les avoirs et crédits**
 - SYNOPSIS 1: crédits, dépôts et placements (hors positions or matière) (semestriel) 14,90 € par an
 - SYNOPSIS 2⁽⁴⁾⁽⁵⁾: crédits, dépôts et placements (hors positions or matière), dont détail assurance vie (semestriel) et portefeuille titres (trimestriel) 48,90 € par an
 - SYNOPSIS 3: crédits, dépôts et placements (hors positions or matière), dont détail assurance vie (semestriel) et portefeuille titres (mensuel) 63,90 € par an
- **CRISTALIA**
 - Relevé de patrimoine financier trimestriel pour les clients Banque Privée **Gratuit**

1.3. Tenue de compte

- **Tenue de compte⁽⁶⁾**
 - Frais par compte bancaire actif, plafonnés à une facturation par client⁽⁷⁾ 7,65 € par trimestre

→ Exonération pour les détenteurs de Sobrio, de JAZZ, de l'offre Haute Fidélité, de l'offre Kapsul, les clients de moins de 25 ans, les clients Banque Privée, les comptes inactifs, les détenteurs de Génériss, les détenteurs des Services Bancaires de Base.

(1) Exonération pour les non-résidents.

(2) Pli Non Distribué. Exonération pour les titulaires de comptes bancaires inactifs.

(3) Inclus dans la cotisation de l'offre groupée de services JAZZ.

(4) 20 % de réduction pour les détenteurs de JAZZ Option Norplus.

(5) Service inclus dans la cotisation du module Épargne de l'Option Convention Étoile de JAZZ.

(6) Les comptes et livrets d'épargne, les comptes titres et PEA ne sont pas concernés par cette facturation.

(7) Quel que soit le lieu de résidence fiscale.

▪ **Frais de tenue de compte inactif⁽¹⁾ ★**

(par période de 12 mois d'inactivité au sens de l'article L.312-19 du *Code monétaire et financier*)

- Frais par compte bancaire⁽²⁾ 30,00 € maximum

→ Exonération pour les détenteurs de Génériss et des Services Bancaires de Base et pour les clients Banque Privée.

▪ **Édition du RIB ou de l'IBAN⁽¹⁾**



- Depuis l'Espace Client ou « L'Appli SG » **Gratuit**
- Traité par un agent SG 8,00 € par opération
- Traité par un agent SG, pour les détenteurs de Kapsul 10,00 € par opération

→ Exonération pour les détenteurs de Sobrio, de JAZZ, de Génériss et des Services Bancaires de Base.

1.4. Services en agence

▪ **Retrait d'espèces dans une agence SG ★** **Gratuit**

▪ **Versement d'espèces⁽³⁾ ★** **Gratuit**

▪ **Frais de recherche de documents⁽⁴⁾ (par document)**

- Documents dématérialisés⁽⁵⁾ **Gratuit**
- Autres documents⁽⁶⁾
 - Recherche de documents datant d'un an ou moins 15 €⁽⁷⁾
 - Recherche de documents datant d'un an ou plus 30 €⁽⁷⁾
 - Copie supplémentaire 0,50 € par copie

▪ **Frais de gestion administrative pour les clients non- résidents⁽⁸⁾⁽⁹⁾**

- Pour les résidents dans l'Union européenne ★ 25 € par trimestre
- Pour les résidents dans un pays EAI ★ 50 € par trimestre
- Pour les résidents dans un pays hors EAI ★ 75 € par trimestre

→ Exonération pour les clients de moins de 25 ans, les clients Banque Privée, les comptes inactifs, les détenteurs de Génériss, les détenteurs des Services Bancaires de Base.

Coffres-forts

▪ **Frais de location, par coffre-fort⁽¹⁰⁾⁽¹¹⁾** À partir de 136,80 € par an

- (1) Les comptes et livrets d'épargne, les comptes titres et PEA ne sont pas concernés par cette facturation.
- (2) Toute sortie de l'inactivité du compte avant la fin de la période de 12 mois donnera lieu à la perception de frais au prorata.
- (3) Dans les agences SG proposant le service ou sur un automate bancaire SG et Cash Services en France et à Monaco si le client dispose d'une carte de retrait ou d'une carte de paiement.
- (4) Les frais de recherche de documents liés à la gestion d'une succession ne sont pas concernés (voir rubrique 10 « Successions »).
- (5) Documents éligibles: documents électroniques (dont le délai de conservation n'est pas expiré) mis à disposition des clients détenteurs d'un abonnement à des services de banque à distance dans leur espace documentaire.
- (6) À l'exclusion des documents archivés dont le délai légal de conservation est expiré.
- (7) Sauf dispositions légales prévoyant la gratuité.
- (8) Plafonnés à une facturation par client par trimestre.
- (9) Ces frais s'ajoutent aux frais de tenue de compte le cas échéant.
- (10) Tarifs de location de compartiments Coffre-fort disponibles sur le site: <https://particuliers.sg.fr/documentation-tarifs>.
- (11) 20 % de réduction pour les détenteurs de JAZZ Option Norplus.

2. Banque à distance

2.1. Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS⁽¹⁾, etc.)⁽²⁾

- Accessible via l'Espace Client et/ou L'Appli SG et/ou le Service Client **Gratuit**

2.2. Téléphonie

- La Banque par téléphone⁽³⁾



Des conseillers vous répondent du lundi au samedi (sauf jours fériés)⁽⁴⁾

2.3. Autres

- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS

- Mon compte en bref 1,00 € par mois
 - Un relevé Flash hebdomadaire
 - Des notifications en cas d'approche du plafond de paiement carte ou du découvert autorisé

→ Inclus dans la cotisation Sobrio.

(1) Hors SMS inclus dans le service Mon compte en bref ci-dessus.

(2) Hors coût du fournisseur d'accès Internet. L'accès à certaines fonctionnalités nécessitent l'abonnement à des services de banque à distance.

(3) L'accès à certaines fonctionnalités nécessitent l'abonnement à des services de banque à distance.

(4) Depuis l'étranger +33 (1) 76 77 39 33. Appel non surtaxé.

3. Vos moyens et opérations de paiement

3.1. Cartes

Cotisation cartes⁽¹⁾

■ Fourniture d'une carte de débit

(carte de paiement internationale à débit immédiat)

- CB Visa Infinite⁽²⁾ 345,00 € par an
- CB Visa Premier⁽²⁾ 146,00 € par an
- CB Visa⁽³⁾ 50,00 € par an
- CB Visa⁽³⁾, pour les 18-24 ans - 50 %

■ Fourniture d'une carte de débit

(carte de paiement internationale à débit différé)

- CB Visa Infinite⁽²⁾ 345,00 € par an
- CB Visa Premier⁽²⁾ 146,00 € par an
- CB Visa⁽³⁾ 50,00 € par an
- CB Visa⁽³⁾, pour les 18-24 ans - 50 %

■ Fourniture d'une carte de débit

(carte de paiement internationale à autorisation systématique⁽⁴⁾ et à débit immédiat)

- CB Visa Évolution 38,00 € par an
 - Pour les 18-24 ans - 50 %
 - Pour les mineurs (à partir de 12 ans) **Gratuit**

Options cartes (hors cotisation cartes)⁽⁵⁾

■ e-Carte Bleue⁽⁶⁾ : numéro de carte bancaire virtuel

(à usage unique ou à usage réutilisable) 14,00 € par an

■ Option cartes Collection⁽⁷⁾

- Visuel⁽⁸⁾⁽⁹⁾ 15,00 € par an
- Visuel avec services⁽¹⁾ 26,00 € par an
- Visuel métal⁽¹⁰⁾ (CB Visa Premier⁽¹⁾ et CB Visa Infinite⁽¹⁾)
Éditions limitées, dans la limite des stocks disponibles 32,00 € par an

→ Réduction de 20 % pour les détenteurs de Sobrio.

(1) Toutes les cartes de débit sont dotées de la fonctionnalité sans contact.

(2) Non disponible pour les mineurs.

(3) Non proposée aux mineurs depuis le 1^{er} juillet 2023, gratuite pour ceux détenant déjà cette carte de paiement.

(4) Autorisation systématique : sous réserve des éventuelles exceptions détaillées dans les Conditions Générales « Les Cartes de débit » de la Convention de compte et de services – Particuliers.

(5) En supplément de la cotisation carte ou de l'offre groupée de services.

(6) Option non disponible pour les cartes CB Visa Kapsul, CB Visa Évolution SBB et CB Visa Alterna. Gratuit pour les détenteurs d'une carte CB Visa Infinite.

(7) Option non disponible pour les cartes CB Visa Kapsul et CB Visa Évolution SBB.

(8) 1^{re} année de cotisation offerte pour les détenteurs du Module Famille de l'Option Convention Étoile de JAZZ.

(9) Exonération pour les clients Banque Privée sur la collection Élégance et Émotion.

(10) Exonération pour les clients Banque Privée.

▪ **Crypto Dynamique⁽¹⁾:**

Numéro au dos de la carte changeant toutes les heures

- Sans Option carte Collection..... 14,00 € par an
- Avec Option carte Collection Tour Eiffel⁽²⁾ 26,00 € par an
- Avec Carte Collection option Voyageur⁽²⁾..... 35,00 € par an

→ Réduction de 20 % pour les détenteurs de Sobrio.

Cotisation cartes de retrait

- **Carte CB Service Éclair Cirrus (à partir de 16 ans)** 30,00 € par an
- **Carte de retrait SG⁽³⁾** **Gratuit**

Cotisation carte de crédit renouvelable (hors coût du crédit associé)

- **Carte CB Visa Alternia** 20,00 € par an
(carte associée au crédit renouvelable Alternia)
En cas de détention de 2 cartes, réduction sur chacune des cartes 50 %
- **Option Crédit⁽⁴⁾**
(associée à un crédit renouvelable Alternia ou Étoile avance⁽⁵⁾
et hors coût du crédit) **Gratuit**

Opérations diverses

- **Choix du code secret⁽⁶⁾** 12,00 € par opération
- **Envoi de carte à domicile⁽⁷⁾** **Gratuit**
- **Réédition du code secret de la carte**  **Gratuit**
 - Depuis l'Espace Client ou « L'Appli SG »..... **Gratuit**
 - Traité par un agent SG 8,00 € par opération
 - Traité par un agent SG,
pour les détenteurs de Kapsul 10,00 € par opération

→ Exonération pour les détenteurs de JAZZ, de Sobrio,
les clients Banque Privée, les détenteurs d'une carte CB Visa Infinite.

- **Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque**
(pour utilisation abusive par le titulaire) **Gratuit**
- **Frais d'opposition (blocage) de la carte par le client**
(pour perte, vol ou utilisation frauduleuse par un tiers) **Gratuit**
- **Frais pour déclaration à la Banque de France
d'une décision de retrait de carte bancaire** 26,00 € par opération

(1) Exonération pour les détenteurs d'une carte CB Visa Infinite. Option non disponible pour les cartes CB Visa Kapsul et CB Visa Évolution SBB.

(2) Réservé aux cartes CB Visa et CB Visa Premier.

(3) Fonctionne uniquement dans les distributeurs automatiques de billets SG, automates bancaires SG et Cash Services en France et à Monaco.

(4) Non disponible sur les cartes CB Visa Kapsul et CB Visa Évolution (CB Visa à autorisation automatique).

(5) L'offre « Étoile Avance » n'est plus commercialisée.

(6) Non disponible pour la carte CB Visa Kapsul. Exonération pour les détenteurs d'une carte CB Visa Infinite.

(7) À l'exception des cartes refabriquées avec un nouveau code secret, disponibles uniquement en agence pour des raisons de sécurité.

Conséquences d'une utilisation abusive d'une carte bancaire CB

Un incident de paiement non régularisé, à la suite d'une utilisation abusive d'une carte bancaire, peut donner lieu au retrait de cette dernière par la banque. Ce retrait entraîne une inscription du titulaire du compte sur lequel est adossée la carte CB au fichier central des retraits de carte bancaire « CB » géré par la Banque de France (FCC), pour une durée maximum de 2 ans à partir de la décision de retrait. En cas d'incident lié à un paiement de carte CB adossée à un compte collectif, cette inscription au FCC concernera tous les co-titulaires d'un compte collectif solidairement responsables du fonctionnement du compte. La levée de l'interdiction peut être obtenue à tout moment à la suite de la régularisation de la situation par le(s) titulaire(s) du compte de la carte, après en avoir formulé la demande auprès de la banque.

Remplacement de la carte

- Au renouvellement automatique ou en cas de dysfonctionnement... **Gratuit**
- En cas de détérioration ou de renouvellement anticipé 20,00 € par opération
- À la suite d'une opposition pour perte, vol ou utilisation frauduleuse 20,00 € par opération

→ Le choix et la réédition du code secret de la carte, le remplacement de la carte suite au blocage pour perte, vol ou utilisation frauduleuse sont inclus dans les cotisations JAZZ et Sobrio. Exonération des frais de remplacement de la carte pour les clients Banque Privée.

Augmentation exceptionnelle des plafonds carte

- Depuis l'Espace Client ou « L'Appli SG » **Gratuit**
- Traité par un agent SG 8,00 € par opération
- Traité par un agent SG, pour les détenteurs de Kapsul 10,00 € par opération

→ Exonération pour les détenteurs de JAZZ, de Sobrio, les clients Banque Privée, les détenteurs d'une carte CB Visa Infinite, les détenteurs des Services Bancaires de Base.

Cartes - Paiements et retraits

En Euros, dans un pays de la zone Euro ★

Cas des paiements en Euro auprès d'un vendeur de biens ou services situé dans la zone Euro ou des retraits en Euro dans des automates situés dans la zone Euro, quelle que soit la localisation du prestataire de Service de Paiement⁽¹⁾ du vendeur de biens ou services ou de l'automate.

• Paiement par carte (la carte est émise par la banque) - En Euro... **Gratuit**

• Retrait d'espèces en Euro⁽²⁾

- Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets (cas d'un retrait à un distributeur automatique de la banque) - automate bancaire SG ou Cash Services ★ en France et Monaco... **Gratuit**
- Retrait d'espèces aux guichets d'un autre établissement... 3,00 € par retrait
- Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) – au-delà du nombre de retraits gratuits, voir ci-dessous... 1,20 € par retrait

→ Exonération pour les clients Banque Privée.

Nombre de retraits mensuels gratuits en Euro	Carte détenue hors JAZZ ⁽³⁾
Cartes CB Visa Infinite - CB Visa Premier	Illimité
Cartes CB Visa	3
Carte CB Visa Évolution	0
Carte CB Visa Kapsul	0
Carte CB Service Éclair Cirrus	0
Carte CB Visa Alterna	3

(1) Les prestataires de services de paiement sont les établissements de paiement, les établissements de monnaie électronique et les établissements de crédit.

(2) Des frais peuvent être appliqués par les gestionnaires des DAB (Distributeurs Automatiques de Billets).

(3) Pour une carte détenue dans JAZZ, voir p. 13.

▪ **Forfait de retraits DAB en Euros illimités⁽¹⁾⁽²⁾** 2,40 € par mois
Exonération des frais sur les retraits d'espèces à un automate
d'un autre établissement de la zone euro ★.

→ Réduction de 20 % pour les détenteurs de Sobrio.

Cartes - Paiements et retraits

En Euros, dans un pays hors zone Euro ★ Voir page 20

Cas des paiements en Euro auprès d'un vendeur de biens ou services
situé hors zone Euro ou des retraits en Euro dans des automates situés
hors zone Euro.

Cartes - Paiements et retraits

**Dans une devise autre que l'Euro⁽³⁾⁽⁴⁾ dans un pays
de la Zone Euro ou hors Zone Euro ★** Voir page 20

Cas des paiements en devise autre que l'Euro auprès d'un vendeur
de biens ou services situé dans la Zone Euro ou hors Zone Euro
et retraits en devise autre que l'Euro dans des automates bancaires
situés dans la Zone Euro ou hors Zone Euro.

Solutions de paiement mobile

- Apple Pay⁽⁵⁾  **Gratuit**
Régler vos achats sur Internet⁽⁶⁾ et en magasin⁽⁶⁾
- SG Pay⁽⁷⁾ **Gratuit**
Régler vos achats en magasin avec votre mobile⁽⁶⁾

Porte-monnaie électronique distribué par Société Générale

- BANXUP⁽⁸⁾  **Gratuit**
Réservé aux clients de 10 à 17 ans
Cette offre inclut:
 - un porte-monnaie électronique ouvert au nom du parent client SG,
 - une carte de paiement Mastercard à autorisation systématique⁽⁹⁾
au nom de l'enfant client SG,
 - une application BANXUP dédiée à l'enfant,
 - un paramétrage de la carte et du porte-monnaie électronique
dans l'Espace Client des parents depuis Internet ou « L'Appli SG ».

- (1) Uniquement pour les cartes CB Visa Kapsul, CB Visa Évolution (carte CB Visa à autorisation systématique hors CB Visa Évolution SBB), CB Visa (hors cartes détenues dans JAZZ).
- (2) Des frais peuvent être appliqués par les gestionnaires des DAB (Distributeurs Automatiques de Billets).
- (3) Les retraits et paiements effectués en devises sont convertis en Euros par Visa ou Mastercard, conformément aux conditions de change de ce dernier au jour de réception de l'opération.
- (4) Gratuité pour les opérations réalisées en franc pacifique (Polynésie, Nouvelle Calédonie, Wallis et Futuna).
- (5) Apple Pay est une marque déposée d'Apple Inc.
- (6) Au près des commerçants acceptant ce mode de paiement.
- (7) SG Pay est réservé au bénéfice exclusif de la clientèle des particuliers personnes physiques titulaires d'un accès au service de banque à distance proposé par Société Générale.
- (8) Le service BANXUP est une offre groupée de services de paiements, proposée par Société Générale, SA au capital de 1 000 395 971,25 EUR dont le siège social est situé 29, bd Haussmann (Paris IX) – 552 120 222 RCS Paris, en sa qualité de distributeur de monnaie électronique de Treezor, SASU au capital de 5 060 600 EUR – 807 465 059 RCS Paris – siège social: 33 rue de Wagram, 75017 Paris, agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, autorisé à fournir les services de paiement prévus au 3° et 5° du II de l'article L314-1 du Code monétaire et financier. Les agréments sont consultables sur www.regafi.fr, sous le numéro 63512.
- (9) Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation systématique - CB Mastercard). Souscription sous réserve d'éligibilité et d'acceptation par Treezor.

3.2. Virements

Mineurs

Tout virement occasionnel supérieur à 500 € (500 € cumulés sur une période de 7 jours glissants) émis par l'un des deux représentants légaux au débit d'un compte ouvert au nom d'un mineur vers un compte dont il ne serait pas le titulaire ou un compte externe à Société Générale, est conditionné à l'accord préalable des deux représentants légaux du mineur (voir Conditions Générales des comptes concernés: compte bancaire, Livret A et compte sur livret).

- **Ajust ou suppression d'un bénéficiaire de virement** 
 - Depuis l'Espace Client ou « L'Appli SG » **Gratuit**
 - Traité par un agent SG 8,00 € par opération
 - Traité par un agent SG,
pour les détenteurs de Kapsul 10,00 € par opération

→ Exonération pour les détenteurs de JAZZ, de Sobrio, les clients Banque Privée, les détenteurs d'une carte CB Visa Infinite, les détenteurs des Services Bancaires de Base.

- **Domiciliation de virements bancaires** **Gratuit**

Virement SEPA

**En euros, en provenance ou à destination de la France
ou d'un autre pays de la zone SEPA ★**

OPÉRATION AU CRÉDIT

- **Réception d'un virement** (ordinaire ou instantané) **Gratuit**

OPÉRATION AU DÉBIT (ÉMISSION D'UN VIREMENT)

- **Frais de demande d'avis d'exécution** 2,50 € par avis

- **Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)** 

- Virement ordinaire
 - Traité par un agent SG⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾ 8,00 € par opération
 - Traité par un agent SG, entre vos comptes Société Générale⁽¹⁾ **Gratuit**
 - Depuis l'Espace Client ou « L'Appli SG » ou
Automate SG et Cash Services en France et à Monaco. **Gratuit**
- Virement instantané
 - Depuis l'Espace Client ou « L'Appli SG » **Gratuit**
- Virement urgent ou de trésorerie
 - Traité par un agent SG 8,00 € par opération

- **Émission d'un virement SEPA
(cas d'un virement SEPA permanent)** 

- Frais de mise en place d'un virement permanent
 - Traité par un agent SG **Gratuit**
 - Depuis l'Espace Client ou « L'Appli SG » **Gratuit**
- Frais par opération
 - Initiée ou modifiée par un agent SG⁽³⁾ 1,60 €
 - Initiée ou modifiée depuis l'Espace Client ou « L'Appli SG » **Gratuit**
- Déclit Régulier Voir page 28
- Déclit Seuil Voir page 28

(1) Le virement de clôture de compte est gratuit.

(2) Gratuit pour tout virement à partir d'un compte ou livret d'épargne ouvert chez Société Générale vers un compte bancaire détenu dans une autre banque au nom du même titulaire.

(3) Exonération pour les clients Banque Privée.

3.3. Prélèvements SEPA★/TIP SEPA★

- **Prélèvement**
(frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA ★) **Gratuit**
- **Prélèvement** (frais par paiement d'un prélèvement SEPA ★)..... **Gratuit**
- **Frais d'opposition sur une opération de prélèvement SEPA** **Gratuit**
- **Frais de révocation d'un mandat de prélèvement SEPA** **Gratuit**
- **Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP)**
(frais par paiement d'un TIP SEPA)..... **Gratuit**

3.4. Chèques

Société Générale n'applique pas de dates de valeur, à l'exception des remises de chèques à l'encaissement:

- pour les chèques en Euros tirés sur des banques françaises, une date de valeur d'un jour ouvré, à compter de l'encaissement, est prise en compte pour le calcul des intérêts, en raison des délais techniques d'encaissement,
- pour les autres chèques, nous consulter.
- **Remise d'un chéquier à l'agence et renouvellement automatique**..... **Gratuit**
- **Frais d'envoi de chéquier**
 - Par lettre suivie..... **Gratuit**
 - En recommandé simple (hors frais postaux)⁽¹⁾..... 5,00 €
- **Remise de chèque(s) - En Euro⁽²⁾**..... **Gratuit**
- **Paiement d'un chèque - En Euro** **Gratuit**
- **Frais d'émission d'un chèque de banque**..... 20,00 €
- 1 chèque de banque par an inclus dans la cotisation JAZZ, 2 par mois inclus dans les Services Bancaires de Base, 3 par mois inclus dans la cotisation Génériss. Illimité dans les Options Norplus et Convention Étoile de JAZZ.
- **Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur⁽¹⁾⁽³⁾** 15,00 €
- **Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur⁽¹⁾⁽³⁾** 15,00 €

3.5. Wero⁽⁴⁾

- **Émission et réception de virement via Wero⁽⁵⁾**..... **Gratuit**
- **Paiement d'achats en ligne via Wero** **Gratuit**
Cette fonctionnalité sera commercialisée à compter du dernier trimestre 2026.

(1) Exonération pour les clients Banque Privée.

(2) Chèques tirés sur une banque française.

(3) Pour perte ou vol. Frais inclus dans la cotisation JAZZ.

(4) Le service Wero est distribué au sein de l'application dédiée Wero, que le client devra installer. Cette application est téléchargeable gratuitement sur Google Play, l'App Store. App Store est une marque déposée d'Apple Inc. Google Play est une marque déposée par Google Inc. L'application Wero est gérée par EPI et la souscription d'un contrat auprès d'EPI est nécessaire en complément de l'abonnement aux services de banque à distance.

(5) Cette fonctionnalité est également disponible sur L'Appli SG. Nécessite la souscription de l'abonnement aux services de banque à distance. Gratuit hors coûts de connexion facturés par le fournisseur d'accès à Internet.

4. Offres groupées de services

4.1. SOBRIO

À partir de 15 ans

Services Essentiels

sobrio.

▪ La carte et ses services associés

- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat, carte de paiement à débit différé ou carte de paiement à autorisation systématique). Voir p. 12.
- Choix et réédition du code secret de la carte.
- Remplacement de la carte suite au blocage pour perte, vol ou utilisation frauduleuse.

▪ Mon Assurance au Quotidien (voir p. 38)

Assurance utilisation frauduleuse des moyens de paiement, perte ou vol des clés, papiers et vol de maroquinerie, vol d'espèces et prolongation de 24 mois de la garantie constructeur des appareils domestiques.

▪ Mon Compte en Bref (voir p. 4)

- Relevé flash hebdomadaire.
- Notification approche du plafond de paiement carte.
- Notification approche du plafond de découvert autorisé.

▪ L'exonération des frais de tenue de compte⁽¹⁾⁽²⁾

▪ Des réductions sur des services additionnels

- Option cartes Collection (voir p. 5) - 20 %
- Option Crypto Dynamique (voir p. 6) - 20 %
- Carte Collection Option Voyageur (voir p. 21) - 20 %
- Forfait de retraits DAB en Euros illimités (voir p. 8) - 20 %
- Option Internationale Voir réductions page 22

Cotisation à une offre groupée de services⁽³⁾

Cotisation mensuelle des Services Essentiels Sobrio : la cotisation dépend du type de carte bancaire détenue et de l'âge de l'adhérent.

Carte	CB Visa Évolution	CB Visa	CB Visa Premier	CB Visa Infinite
-------	-------------------	---------	-----------------	------------------

Tarif standard

Jusqu'au 15/11/2026	7,75 €	8,60 €	15,90 €	30,00 €
À partir du 16/11/2026	7,55 €	8,40 €	15,70 €	29,80 €

Tarif spécifique

Mineurs (à partir de 15 ans)		Offert	Non proposé ⁽⁴⁾	Non proposé	Non proposé
Jusqu'au 15/11/2026	18-24 ans	3,50 €	3,50 €	14,90 €	Tarif Standard
	25-29 ans	6,20 €	6,88 €	Tarif Standard	Tarif Standard
À partir du 16/11/2026	18-24 ans	3,30 €	3,30 €	14,70 €	Tarif Standard
	25-29 ans	6,00 €	6,68 €	Tarif Standard	Tarif Standard

(1) Pour les clients qui n'en sont pas déjà exonérés par ailleurs.

(2) Pour les clients non-résidents, l'exonération porte uniquement sur les frais de tenue de compte bancaire actif et pas sur les frais de gestion administrative pour les clients non-résidents (voir p. 3).

(3) Si un client est éligible à une tarification spécifique en fonction de son âge et à une ou plusieurs réduction(s), la tarification la plus avantageuse est appliquée.

(4) Non proposé depuis le 1^{er} juillet 2023 et offert pour les clients mineurs détenant déjà cette offre (carte à débit immédiat uniquement).

Pour les clients Banque Française Mutualiste (BFM) : la cotisation mensuelle dépend du type de carte bancaire détenue, de l'âge de l'adhérent et le cas échéant, de l'ancienneté de la souscription à Sobrio :

Carte	CB Visa Évolution	CB Visa	CB Visa Premier	CB Visa Infinite
-------	-------------------	---------	-----------------	------------------

Tarif standard

Jusqu'au 15/11/2026	5,81 €	6,45 €	11,92 €	30,00 €
À partir du 16/11/2026	5,61 €	6,25 €	11,72 €	29,80 €

Tarif spécifique

Jusqu'au 15/11/2026	18-24 ans	3,50 €	3,50 €	7,95 € ⁽¹⁾	15,00 € ⁽¹⁾
	25-34 ans ⁽²⁾	3,87 €	4,30 €	7,95 €	15,00 €
À partir du 16/11/2026	18-24 ans	3,30 €	3,30 €	7,75 € ⁽³⁾	14,80 € ⁽¹⁾
	25-34 ans ⁽²⁾	3,67 €	4,10 €	7,75 €	14,80 €

■ Réductions appliquées⁽³⁾ sur le tarif standard de la cotisation mensuelle des Services Essentiels Sobrio :

- Pour les clients détenteurs de JAZZ PRO⁽⁴⁾ - 20 %
- Pour les détenteurs de Convention Alliance⁽⁵⁾ - 30 %
- Pour les Clients Banque Privée ou détenteurs de l'offre Haute Fidélité - 25 %⁽⁶⁾
- Pour la détention de 2 Sobrio sur un compte joint (Duo) - 30 %⁽⁷⁾

(1) Tarification spécifique pour les clients BFM valable pendant une durée maximale de 2 ans à partir de la date de souscription aux Services Essentiels Sobrio.

(2) Tarification spécifique valable pendant une durée maximale de 2 ans à compter de la date de souscription aux Services Essentiels Sobrio et au plus tard jusqu'à la date d'anniversaire des 35 ans du souscripteur.

(3) Les réductions ne sont pas cumulables entre elles. Si le client est éligible à plusieurs réductions, la plus avantageuse s'applique tant qu'il est détenteur du produit ou du statut lui donnant droit à la réduction.

(4) La détention simultanée d'offres groupées de services Sobrio à titre privé et JAZZ PRO à titre professionnel ouvre droit à des réductions croisées applicables aux cotisations mensuelles de Sobrio et de JAZZ PRO pendant toute la durée de leur détention. La réduction applicable à l'offre groupée de services JAZZ PRO est indiquée dans la brochure « Conditions et tarifs appliqués aux opérations bancaires – Professionnels et Associations ».

(5) Cette offre n'est plus commercialisée.

(6) La réduction ne s'applique pas à l'offre groupée de services Sobrio avec la carte CB Visa Infinite.

(7) La réduction s'applique sur la cotisation de l'offre groupée de services Sobrio disposant de la carte bancaire la moins chère ou souscrite en dernier en cas de cartes de même type.

4.2. JAZZ

Cette offre n'est plus commercialisée

Services Essentiels

■ La carte et ses services associés

- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat, carte de paiement internationale à débit différé ou carte de paiement à autorisation systématique). Voir p. 13.
- Choix et réédition du code secret de la carte
- Remplacement de la carte suite au blocage pour perte, vol ou utilisation frauduleuse.
- Forfait mensuel de 6 retraits d'espèces en Euros aux distributeurs automatiques de billets hors automates bancaires SG et Cash Services en France et à Monaco ★ (pour les cartes CB Visa).

■ Quiétis (voir page 38)

Assurance perte ou vol des moyens de paiement, papiers, clés, prolongation de 24 mois de la garantie constructeur des appareils domestiques et assurance vol ou bris accidentel de la tablette tactile ou du téléphone portable.

■ Des avantages au quotidien

- Relevé de compte classé par type d'opérations.
- Émission d'un chèque de banque par an.
- Oppositions sur chèque(s) pour perte ou vol.
- Une Facilité de caisse (sous réserve d'acceptation par la banque).
- Pour les 18-24 ans: forfait d'exonération d'intérêts débiteurs (« agios » ★).

■ L'exonération des frais de tenue de compte⁽¹⁾

Cotisation à une offre groupée de services

Cotisation mensuelle des Services Essentiels JAZZ selon la carte choisie

- | | |
|---------------------------|---------|
| ■ CB Visa Évolution | 7,85 € |
| ■ CB Visa | 9,00 € |
| ■ CB Visa Premier | 16,10 € |
| ■ CB Visa Infinite | 31,00 € |

Avantages tarifaires

- Réduction sur la cotisation annuelle des cartes de paiement - 8,00 € supplémentaires détenues sur le compte équipé d'un JAZZ (sauf cartes CB Visa Infinite)
- Réduction sur la cotisation annuelle de la carte CB Visa Alterna..... - 50 %
- Option Internationale Voir réductions page 22

Options de JAZZ

Ces offres ne sont plus commercialisées

- Option Tranquillité..... 0,70 € par mois
Service Opposition Toutes Cartes, Service Mémoire et assurance Garantie Prix.
- Option Souplesse 2,50 € par mois
Forfait d'exonération d'intérêts débiteurs (« agios » ★),
exonération des frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé et assurance décès accidentel.

Ces réductions ne sont pas cumulables entre elles. Le tarif préférentiel le plus avantageux est appliqué.

(1) Pour les clients non-résidents, l'exonération porte uniquement sur les frais de tenue de compte bancaire actif et pas sur les frais de gestion administrative pour les clients non-résidents (voir p. 3).

Réductions sur les Services Essentiels et les Options JAZZ

(Hors détenteurs de l'Option Norplus ou de l'Option Convention Étoile)

	Services Essentiels	Option Tranquillité	Option Souplesse
18-24 ans	- 50 % ⁽¹⁾	- 50 %	- 50 %
25-29 ans	- 20 % ⁽¹⁾	- 20 %	- 20 %
JAZZ Duo⁽²⁾	- 30 %	- 30 %	–
Clients détenteurs de JAZZ PRO⁽³⁾	- 20 %	- 20 %	- 20 %
Clients Banque Française Mutualiste, Banque Privée ou détenteurs de l'offre Haute Fidélité	- 5 % ⁽¹⁾	–	–

Ces réductions ne sont pas cumulables entre elles. Le tarif préférentiel le plus avantageux est appliqué.

■ Option Norplus

Cette offre n'est plus commercialisée.

L'Option Norplus s'ajoute aux Services Essentiels JAZZ et comprend :

- l'émission de chèques de banque en nombre illimité,
- 50 % de réduction la première année sur les cotisations Certi Épargne (ou Sécurité Épargne), Certicompte (ou Sécurité 12⁽⁴⁾), Protection Juridique,
- 20 % de réduction sur : Synopsis 2⁽⁵⁾, les frais de dossiers de crédit à la consommation ou crédit immobilier, la location d'un coffre-fort et les droits de garde sur comptes titres ou PEA/PEA-PME.

L'Option Norplus comprend également des avantages sur des prestations bancaires et assurancielles selon le niveau d'option choisi :

- Classic 0,05 € TTC par mois
 - Exonération des intérêts débiteurs (« agios » ★) s'ils n'excèdent pas 8 € par trimestre⁽⁶⁾,
 - Garantie achat⁽⁶⁾ avec indemnité maximum de 2 000 €/an.
- Premier 1,55 € TTC par mois
 - Exonération des intérêts débiteurs (« agios » ★) s'ils n'excèdent pas 24 € par trimestre⁽⁶⁾,
 - Garantie achat⁽⁷⁾ avec indemnité maximum de 3 000 €/an,
 - 20 % de réduction sur la commission forfaitaire mensuelle du mandat de gestion d'Assurance Vie ou de capitalisation Gestion Initiale,
 - 50 % de réduction sur la première année de cotisation à l'offre de gestion déléguée Alliage Vie. Voir p. 35.

(1) La réduction est applicable uniquement aux Services Essentiels de JAZZ avec une carte CB Visa Évolution, CB Visa.

(2) La réduction s'applique sur la cotisation de l'offre groupée de services JAZZ disposant de la carte bancaire la moins chère ou souscrite en dernier en cas de cartes de même type, et sur la cotisation de l'Option Tranquillité éventuellement rattachée.

(3) La détention simultanée d'offres groupées de services JAZZ à titre privé et JAZZ PRO à titre professionnel ouvre droit à des réductions croisées applicables aux cotisations mensuelles de JAZZ et de JAZZ PRO pendant toute la durée de leur détention. La réduction applicable à l'offre groupée de services JAZZ PRO est indiquée dans la brochure « Conditions et tarifs appliqués aux opérations bancaires – Professionnels et Associations ».

(4) Voir p. 37.

(5) Voir p. 2.

(6) Au-delà de ce seuil, les agios sont facturés dans leur totalité sans application de franchise.

(7) Service opéré par Juridica - SA au capital de 14 627 854,68 EUR - RCS Versailles 572 079 150 - Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire : FR 69 572 079 150 - 1 place Victorien Sardou - 78160 Marly-le-Roi.

■ Option Convention Étoile

Cette offre n'est plus commercialisée.

JAZZ Option Convention Étoile comprend :

- L'émission de chèques de banque en nombre illimité,
- Un avantage sur prestation bancaire selon le niveau d'option choisi :
 - Classic 0,25 € TTC par mois
Exonération des intérêts débiteurs (« agios » ★)
s'ils n'excèdent pas 8 € par trimestre⁽¹⁾
 - Premier 1,11 € TTC par mois
Exonération des intérêts débiteurs (« agios » ★)
s'ils n'excèdent pas 24 € par trimestre⁽¹⁾
 - Infinite 2,50 € TTC par mois
Exonération des intérêts débiteurs (« agios » ★)
s'ils n'excèdent pas 50 € par trimestre⁽¹⁾

Les titulaires de l'Option Convention Étoile peuvent également être titulaires d'un ou plusieurs des modules suivants	Cotisation supplémentaire modules Par mois TTC
Module Épargne qui comprend l'assurance Sécurité Épargne, Synopsis 2⁽²⁾, la prise en charge des frais de transfert depuis un autre établissement sur PEL, PEA/PEA-PME, une réduction d'un mois de cotisation la première année sur l'offre Télésurveillance (voir page 39) et des avantages sur des prestations bancaires et assurancielles choisies librement : - 20 % de réduction sur les droits de garde PEA/PEA-PME, les droits d'entrée Assurance-Vie et la commission forfaitaire mensuelle du mandat de gestion d'Assurance Vie ou de capitalisation Gestion Initiale - 50 % de réduction sur la première année de cotisation à l'offre de gestion déléguée Alliage Vie. Voir p. 35	
Module Famille qui comprend l'Assurance Sécurité 12⁽³⁾, la Garantie Achats Internet⁽⁴⁾, une réduction d'1 mois de cotisation sur l'Assurance Habitation et/ou Automobile la 1^{re} année et une réduction d'un an de cotisation la 1^{re} année sur l'option carte collection	Pour 1 module 3 € Pour 2 modules 5 € Pour 3 modules 7 €
Module International qui comprend une Carte CB Visa supplémentaire incluse, l'exonération des frais Société Générale sur 4 virements non SEPA de moins de 12 500 € par an, l'exonération des frais bancaires Société Générale sur 12 paiements et 5 retraits par carte hors zone Euro ★ par an, le Service de protection de votre bagage en soute et une réduction d'1 mois de cotisation sur l'offre Télésurveillance (voir page 39).	

(1) Au-delà de ce seuil, les agios sont facturés dans leur totalité sans application de franchise.

(2) Voir p. 2.

(3) Voir p. 37

(4) Service opéré par Juridica - SA au capital de 14 627 854,68 EUR - RCS Versailles 572 079 150
- Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire : FR 69 572 079 150 -
1 place Victorien Sardou - 78160 Marly-le-Roi.

Réductions sur les Services Essentiels JAZZ, l'option Norplus ou l'option Convention Étoile

Pour les clients détenteurs de l'une de ces options

	Services Essentiels	Option Norplus	Option Convention Étoile
18-24 ans	- 50 %	- 50 %	- 50 %
25-29 ans	- 20 %	- 20 %	- 20 %
Duo ⁽¹⁾	- 30 %	- 30 %	- 30 %
Clients détenteurs de Convention Alliance ⁽²⁾	- 30 %	- 30 %	- 30 %
Clients détenteurs de JAZZ PRO	- 20 %	-	-

Ces réductions ne sont pas cumulables entre elles. Le tarif préférentiel le plus avantageux est appliqué. Ces réductions ne s'appliquent pas aux modules Épargne, Famille et International de Convention Étoile.

4.3. KAPSUL

Cette offre n'est plus commercialisée

Cotisation à une offre groupée de services (à partir de 18 ans)

▪ **Cotisation mensuelle** 2,00 €

→ Satisfait ou remboursé⁽³⁾: Société Générale s'engage à vous rembourser vos cotisations Kapsul durant la première année de souscription dans le cas où vous ne seriez pas satisfait du service.

4.4. GÉNÉRIS

Offre destinée principalement aux clients en situation de fragilité financière
À partir de 16 ans

Conditions de souscription et contenu de l'offre conformes à l'article R.312-4-2 et au I et III de l'article R.312-4-3 du *Code monétaire et financier*.

Cotisation à une offre groupée de services

▪ **Cotisation mensuelle** 1,00 €⁽⁴⁾

Prestations et services inclus:

- La tenue, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt,
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) - CB Visa Évolution Génériss,
- Le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence qui tient le compte (ou autre agence si service indisponible dans l'agence qui tient le compte),
- Émission de virements SEPA:
 - 1 virement permanent initié en agence par mois,
 - 4 virements occasionnels en agence par mois,
 - un nombre illimité de virements occasionnels (ordinaires ou instantanés) et permanents initiés via l'Espace Client ou « L'Appli SG »
- Un nombre illimité de paiements par TIP SEPA ★ et prélèvements SEPA,
- 3 chèques de banque par mois,
- L'accès illimité à l'Espace Client,
- Un système d'alerte dès lors que le solde du compte passe sous le seuil de 100 €,
- La fourniture de Relevés d'Identité Bancaire,
- L'enregistrement de changement d'adresse.

(1) La réduction s'applique sur la cotisation de l'offre groupée de services JAZZ disposant de la carte bancaire la moins chère ou souscrite en dernier en cas de cartes de même type, et sur la cotisation des Options Norplus ou Convention Étoile éventuellement rattachées.

(2) Cette offre n'est plus commercialisée.

(3) Voir modalités dans la Convention de compte et de services Particuliers sur particuliers.sg.fr et en agence.

(4) Gratuit pour les mineurs.

Conditions tarifaires:

- Plafonnement de la commission d'intervention 4,00 € par opération
..... Dans la limite de 20,00 € par mois
- Plafonnement des frais de rejet de prélèvement
ou TIP SEPA (dans la limite de 3 opérations
de frais de rejet par mois):
 - Pour un montant inférieur à 10 € Montant du rejet par opération
 - Pour un montant supérieur ou égal à 10 € 10,00 € par opération
- Plafonnement d'un ensemble de frais
d'incidents de paiement et d'irrégularités
de fonctionnement du compte⁽¹⁾: 20,00 € par mois
..... 200,00 € par an

4.5. Services bancaires de base

À partir de 16 ans

Ensemble de services bancaires rattachés à un compte ouvert dans le cadre du droit au compte prévu par les articles L.312-1et D.312-5-1 du *Code monétaire et financier*.

Cotisation à une offre groupée de services

- **Cotisation mensuelle** **Gratuit**

Services inclus:

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte,
- 1 changement d'adresse par an,
- La fourniture à la demande de Relevés d'Identité Bancaire,
- La domiciliation de virements bancaires,
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,
- La réalisation des opérations de caisse,
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires,
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de la banque ou automates bancaires SG et Cash Services en France et à Monaco ★,
- Les paiements par prélèvement SEPA⁽²⁾, TIP SEPA⁽³⁾ ou virement SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets (uniquement pour les virements SEPA ordinaires) ou à distance (virements SEPA ordinaires ou instantanés),
- Les moyens de consultation à distance du solde du compte,
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) - CB Visa Évolution SBB,
- 2 chèques de banque par mois.

Conditions tarifaires:

- Exonération des commissions d'intervention
- Plafonnement des frais de rejet de prélèvement ou TIP SEPA (dans la limite de 3 opérations de frais de rejet par mois)
 - Pour un montant inférieur à 10 € Montant du rejet par opération
 - Pour un montant supérieur ou égal à 10 € 10,00 € par opération

(1) Voir la liste exhaustive des frais précisés dans le paragraphe « Clientèle en situation de fragilité financière » p. 19.

(2) Prélèvement en Euros débitant ou créditant des comptes ouverts dans les livres d'établissements situés dans la zone SEPA.

(3) Titre interbancaire de paiement SEPA. Service permettant le règlement de factures à distance par prélèvement SEPA.

5. Irrégularités et incidents

5.1. Commission d'intervention

Somme perçue par la banque pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier.

- **Par opération (dans la limite de 80,00 € par mois)** 8,00 €

→ Tarif spécifique pour les détenteurs de l'offre Générés (voir p. 16)
et exonération pour les titulaires des Services Bancaires de Base.

5.2. Opérations particulières

- **Paiement d'un chèque sur compte d'un titulaire interdit bancaire** 23,00 € par opération
- **Frais par saisie attribution⁽¹⁾** 133,00 € par acte
- **Frais par saisie conservatoire⁽¹⁾** 133,00 € par acte
- **Frais par saisie administrative à tiers détenteur⁽¹⁾** 10 % du montant dû au Trésor Public (max. 100,00 € par acte)
- **Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé⁽¹⁾** 16,00 € par lettre
Cette lettre vous invite à régulariser le solde de votre compte dans les meilleurs délais lorsque celui-ci est à découvert ou lorsqu'il dépasse son autorisation de découvert.
- **Chèque remis à l'encaissement revenu impayé pour motif autre que sans provision: opposition, irrégularité, prescription, compte indisponible** 16,00 € par chèque

5.3. Incidents de paiement

- **Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision⁽¹⁾** 16,00 € par lettre
Cette lettre est émise avant le rejet d'un chèque sans provision entraînant l'interdiction bancaire d'émettre des chèques. Vous disposez d'un délai indiqué dans le courrier, pour régulariser votre situation.
- **Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision**
 - Pour un chèque inférieur ou égal à 50 € 30,00 €
 - Pour un chèque supérieur à 50 € 50,00 €

Conséquences de l'émission d'un chèque sans provision

Le rejet d'un chèque sans provision entraîne l'interdiction immédiate d'émettre des chèques sur l'ensemble des comptes détenus par l'émetteur dans toutes ses banques. Elle entraîne l'inscription au Fichier Central des Chèques de la Banque de France recensant les personnes frappées d'une interdiction d'émettre des chèques. Cette interdiction est valable pour une durée de 5 ans. Cependant, la levée de l'interdiction peut être obtenue à tout moment à la suite de la régularisation de la situation par le client.

(1) Exonération pour les clients Banque Privée.

■ Frais de rejet de Prélèvement

pour défaut de provision - SEPA - TIP SEPA⁽¹⁾ ★

- Pour un montant inférieur à 20 € Montant du rejet
- Pour un montant supérieur ou égal à 20 €. 20,00 € par opération

■ Frais de non-exécution de virement permanent SEPA ou non SEPA pour défaut de provision

- Pour un montant inférieur à 20 € ou contrevaieur **Gratuit**
- Pour un virement supérieur ou égal à 20 € ou contrevaieur à destination d'une autre banque 20,00 € par opération

Les sommes perçues dans le cadre de ces forfaits par Société Générale à l'occasion du rejet d'un chèque ou d'un autre moyen de paiement, pour défaut ou insuffisance de provision, comprennent l'ensemble des frais bancaires⁽²⁾ facturés au titulaire du compte, quelles que soient la dénomination et la justification de ces sommes.

Clientèle en situation de fragilité financière⁽³⁾

Plafonnement pour l'ensemble des frais d'incident suivants, liés aux incidents de paiement et irrégularités

de fonctionnement du compte: 25,00 € par mois

- Commissions d'intervention,
- Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision,
- Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé,
- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision,
- Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision,
- Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision,
- Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques,
- Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire,
- Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque,
- Frais de paiement d'un chèque sur compte d'un titulaire interdit bancaire.

(1) La représentation d'un prélèvement rejeté pour défaut de provision ne peut être facturée en cas de nouveau rejet.

(2) Y compris les frais postaux d'envoi en recommandé avec AR de la lettre d'injonction dans le cas du rejet d'un chèque.

(3) Au sens de l'article R.312-4-3 du *Code monétaire et financier*. Y compris les clients détenteurs des Services Bancaires de Base identifiés comme fragiles financièrement. Pour les clients titulaires de Générïs, voir montant de plafonnement spécifique voir p. 16.

6. Opérations avec l'étranger

Cours de change

[Nous consulter](#)

Ce cours correspond au prix d'échange de la devise en vigueur au moment de l'exécution de la transaction de change et communiqué par la salle des marchés de Société Générale auquel s'applique une marge commerciale, laquelle dépend du montant de la transaction et de la devise concernée.

Par exemple, pour un montant de 1 000 USD à acheter contre EUR.

Le 06/10/2025 le cours de change EUR/USD est de 1,1678

tel que 1 EUR = 1,1678 USD.

Après application de la marge commerciale, le cours de change EUR/USD devient 1,1515.

L'achat de 1 000 USD entraînera un débit = 868,43 EUR (= 1 000/1,1515).

Change manuel

• Achat et vente de billets de banque étrangers

- Commission par opération⁽¹⁾ 1,5 % du montant.
Minimum 6,00 €
- Commission fixe supplémentaire par opération
pour les opérations de non-clients. 9,90 €

Chèques⁽²⁾

- **Encaissement de chèques étrangers** 1‰ du montant.
Encaissement d'un chèque en Euro ou Minimum 25,00 € par opération
en devise payable à l'étranger/encaissement
d'un chèque en devise payable en France⁽¹⁾
- **Chèque présenté par une banque étrangère** 1 % du montant.
Minimum 25,00 € par opération

Cartes - Paiements et retraits dans un pays hors zone Euro ★

Cas des paiements en Euro auprès d'un vendeur de biens ou services situé hors zone Euro ou des retraits en Euro dans des automates situés hors zone Euro.

Dans le cas où le prestataire de Service de Paiement⁽³⁾ du vendeur de biens ou services ou de l'automate est localisé en EEE, les frais ou commissions Société Générale mentionnés ci-dessous ne sont pas dus.

• Commission(s) par paiement ou retrait par carte

- pour la carte CB Visa Infinite
 - Paiement inférieur ou égal à 10 €. 2 %⁽⁴⁾
 - Paiement supérieur à 10 €. 1,00 € + 2 %⁽⁴⁾
 - Retrait d'espèces⁽⁵⁾⁽¹⁾ 3,00 € + 2 %⁽⁴⁾
- pour les autres cartes
 - Paiement inférieur ou égal à 10 €. 2,7 %⁽⁴⁾
 - Paiement supérieur à 10 €. 1,00 € + 2,7 %⁽⁴⁾
 - Retrait d'espèces⁽⁵⁾ 3,00 €⁽¹⁾ + 2,7 %⁽⁴⁾

→ Forfait d'exonération des commissions⁽⁶⁾ Société Générale sur un certain nombre d'opérations inclus dans l'Option Internationale selon les niveaux (voir p. 22) et dans le module International de l'option Convention Étoile de JAZZ (voir p. 14). Exonération des commissions⁽⁶⁾ Société Générale incluse dans la Carte Collection Option Voyageur.

(1) Exonération pour les clients Banque Privée.

(2) Pour les opérations avec l'étranger, s'ajoutent, le cas échéant, les frais réclamés par le correspondant étranger ou la banque du tireur.

(3) Les prestataires de services de paiement sont les établissements de paiement, les établissements de monnaie électronique et les établissements de crédit.

(4) Commission calculée sur le montant converti en Euros par les Réseaux Visa et MasterCard.

(5) Des frais peuvent être appliqués par les gestionnaires de Distributeurs Automatiques de Billets.

(6) Hors commissions de change dans le cas d'une conversion en devises et éventuelles commissions prélevées par la banque correspondante.

Cartes - Paiements et retraits dans une devise autre que l'Euro⁽¹⁾⁽²⁾ dans un pays de la Zone Euro ou hors Zone Euro ★

Cas des paiements en devise autre que l'Euro auprès d'un vendeur de biens ou services situé dans la Zone Euro ou hors Zone Euro et retraits en devise autre que l'Euro dans des automates bancaires situés dans la Zone Euro ou hors Zone Euro.

■ Commission(s) par paiement ou retrait par carte

- pour la carte CB Visa Infinite
 - Paiement inférieur ou égal à 10 € 2 %⁽³⁾
 - Paiement supérieur à 10 € 1,00 € + 2 %⁽³⁾
 - Retrait d'espèces⁽⁴⁾⁽⁵⁾ 3,00 € + 2 %⁽³⁾
- pour les autres cartes
 - Paiement inférieur ou égal à 10 € 2,7 %⁽³⁾
 - Paiement supérieur à 10 € 1,00 € + 2,7 %⁽³⁾
 - Retrait d'espèces⁽⁴⁾ 3,00 €⁽⁵⁾ + 2,7 %⁽³⁾

→ Forfait d'exonération des commissions⁽⁶⁾ Société Générale sur un certain nombre d'opérations inclus dans l'Option Internationale selon les niveaux (voir p. 22) et dans le module International de l'option Convention Étoile de JAZZ (voir p. 14). Exonération des commissions⁽⁶⁾ Société Générale incluse dans la Carte Collection Option Voyageur.

Carte Collection Option Voyageur

- Carte Collection Option Voyageur⁽⁷⁾ 28,00 € par an
Exonération des commissions⁽⁴⁾⁽⁸⁾ Société Générale sur tous les paiements par carte et sur tous les retraits par carte dans un distributeur automatique de billets hors zone Euro ★.
- Option Cartes Collection Crypto Voyageur⁽⁹⁾ 35,00 € par an

→ Réduction de 20 % pour les détenteurs de Sobrio.

Cartes - Paiements et retraits dans un pays de la zone Euro ★, dans une devise autre que l'Euro Voir page 8

(1) Les retraits et paiements effectués en devises sont convertis en Euros par Visa ou Mastercard, conformément aux conditions de change de ce dernier au jour de réception de l'opération.
 (2) Gratuité pour les opérations réalisées en franc pacifique (Polynésie, Nouvelle Calédonie, Wallis et Futuna).
 (3) Commission calculée sur le montant converti en Euros par les Réseaux Visa et MasterCard.
 (4) Des frais peuvent être appliqués par les gestionnaires de Distributeurs Automatiques de Billets.
 (5) Exonération pour les clients Banque Privée.
 (6) Hors commissions de change dans le cas d'une conversion en devises et éventuelles commissions prélevées par la banque correspondante.
 (7) Non disponible pour les détenteurs de l'offre Génériss et des Services Bancaires de Base. En supplément de la cotisation carte ou de l'offre groupée de services.
 (8) Hors commissions de change dans le cas d'une conversion en devises et éventuelles commissions prélevées par la banque correspondante.
 (9) Réservé aux cartes CB Visa et CB Visa Premier.

Option internationale (accessible à partir de 16 ans⁽¹⁾)⁽²⁾

Cotisation mensuelle	Clients non détenteurs de Sobrio ou JAZZ	Clients détenteurs de Sobrio ou JAZZ
Initial Exonération des commissions ⁽³⁾⁽⁴⁾ Société Générale sur 6 paiements par carte et 2 retraits ⁽⁵⁾ par carte hors zone Euro ★ par mois.	11,00 €	10,00 €
Intense Exonération des commissions ⁽³⁾⁽⁴⁾ Société Générale sur tous les paiements et retraits ⁽⁵⁾ par carte hors zone Euro ★.	18,50 €	17,50 €
Illimité Exonération des commissions ⁽³⁾⁽⁴⁾ Société Générale sur tous les paiements et retraits ⁽⁵⁾ par carte hors zone Euro ★, ainsi que tous les virements occasionnels et permanents non SEPA ⁽⁶⁾ émis ou reçus.	26,00 €	25,00 €
Étudiants de moins de 30 ans⁽⁷⁾ Exonération des commissions ⁽³⁾⁽⁴⁾ Société Générale sur tous les paiements et retraits ⁽⁵⁾ par carte hors zone Euro ★, ainsi que tous les virements occasionnels et permanents non SEPA ⁽⁶⁾ émis ou reçus.	3,00 €	2,00 €

Réduction complémentaires sur l'Option Internationale pour les clients détenteurs de Sobrio ou JAZZ⁽⁸⁾

18-24 ans	25-29 ans	Banque Française Mutualiste (25-34 ans)	Sobrio Duo JAZZ Duo	Clients détenteurs de JAZZ PRO
- 50 %	- 20 %	- 50 % ⁽⁹⁾	- 30 % ⁽¹⁰⁾	- 20 % ⁽¹¹⁾

Si un client est éligible à une tarification spécifique en fonction de son âge et à une ou plusieurs réduction(s), la tarification la plus avantageuse est appliquée. Le niveau Étudiant ne bénéficie d'aucune réduction.

- (1) Les mineurs à partir de 16 ans ont accès au seul niveau Étudiants.
- (2) Contrats souscrits avant le 30/03/2016, par mois : Niveau 1 à 3,75 €, Niveau 2 à 11,50 €, Niveau 3 à 16,00 €.
- (3) Hors commission de change dans le cas d'une conversion en devises et éventuelles commissions prélevées par la banque correspondante.
- (4) Des frais peuvent être appliqués par les gestionnaires de DAB (Distributeurs Automatiques de Billets)
- (5) Dans un distributeur automatique de billets.
- (6) Voir p. 22, 23.
- (7) Sur présentation d'un justificatif du statut d'étudiant en cours de validité.
- (8) Hors contrats Niveau 1, Niveau 2 et 3 souscrits avant le 30/03/2016.
- (9) Tarification spécifique valable pendant une durée maximale de 2 ans à compter de la date de souscription aux Services Essentiels Sobrio et au plus tard jusqu'à la date d'anniversaire des 35 ans du souscripteur.
- (10) La réduction s'applique sur la cotisation de l'offre groupée de services Sobrio ou JAZZ disposant de la carte bancaire la moins chère ou souscrite en dernier en cas de cartes de même type, et sur la cotisation de l'Option internationale éventuellement rattachée
- (11) La détention simultanée d'offres groupées de services JAZZ ou Sobrio à titre privé et JAZZ PRO à titre professionnel ouvre droit à des réductions croisées applicables aux cotisations mensuelles de JAZZ ou Sobrio et de JAZZ PRO pendant toute la durée de leur détention. La réduction applicable à l'offre groupée de services JAZZ PRO est indiquée dans la brochure « Conditions et tarifs appliqués aux opérations bancaires – Professionnels et Associations ».

Virement vers l'étranger

Émission d'un virement SEPA

(en Euros émis vers un pays de la zone SEPA ★) Voir p. 9

Ajout ou suppression d'un bénéficiaire de virement

- Depuis l'Espace Client ou « L'Appli SG » **Gratuit**
- Traité par un agent SG 8,00 € par opération
- Traité par un agent SG,
pour les détenteurs de Kapsul 10,00 € par opération

→ Exonération pour les détenteurs de JAZZ, de SOBRIO,
les clients Banque Privée, les détenteurs d'une carte CB Visa Infinite.

Frais de demande d'avis d'exécution 2,50 € par avis

Frais de mise en place de virement permanent non SEPA **Gratuit**

Émission d'un virement non SEPA⁽¹⁾

(virement en devises, ou en Euros hors zone SEPA)

L'option de frais « Share » est obligatoire pour tout virement vers un pays de l'EEE ★, quelle qu'en soit la devise.

Frais par virement ordinaire occasionnel non SEPA⁽²⁾ initié depuis
votre Espace Client ou depuis « L'Appli SG »

Options de frais possibles	« Share » ⁽³⁾	« Our » ⁽⁴⁾
Virement inférieur ou égal à 500 €	9,00 €	9,00 € + 23,00 €
Virement supérieur à 500 €	13,00 €	13,00 € + 23,00 €

Frais par virement (ordinaire ou urgent) occasionnel ou
permanent non SEPA⁽²⁾ traité par un agent SG

Options de frais possibles	« Share » ⁽³⁾	« Our » ⁽⁴⁾	« Ben » ⁽⁵⁾
Virement inférieur ou égal à 500 €	13,00 €	13,00 € + 23,00 €	-
Virement supérieur à 500 €	0,10 % du montant (min. 26,00 € max. 70,00 €)	0,10 % du montant (min. 26,00 € max. 70,00 €) + 23,00 €	-

À noter

Société Générale convertira automatiquement les ordres
de virements suivants :

- ordres de virement libellés en Euro émis à destination de bénéficiaires
situés dans certains pays en dehors de la zone SEPA, ou dans la zone SEPA
lorsqu'une telle conversion est permise par la réglementation.
- ordres de virement libellés en USD émis à destination de bénéficiaires
situés hors États-Unis d'Amérique.

Pour en savoir plus, consultez les Conditions Générales de la Convention de
compte et de services Particuliers.

- (1) Exonération pour les clients Banque Privée. Frais Société Générale sur 4 virements
occasionnels et permanents non SEPA de moins de 12 500 € par an inclus dans la cotisation
du module International de l'Option Convention Étoile de JAZZ voir p. 14 et tous les virements
occasionnels et permanents non SEPA inclus dans l'option Internationale « illimité » et
« étudiants de moins de 30 ans » voir p. 22.
- (2) S'ajoutent le cas échéant, les commissions et frais réclamés par la banque correspondante ou
la banque du bénéficiaire.
- (3) « Share » = Partagés. Seuls les frais facturés par Société Générale sont à la charge du donneur
d'ordre.
- (4) « Our » = Notre/Nos. Tous les frais sont à la charge du donneur d'ordre (incluant un montant
forfaitaire couvrant les frais des banques étrangères).
- (5) « Ben » = Bénéficiaire. Les frais par virement facturés par Société Générale sont à la charge du
bénéficiaire. Cette option n'est pas disponible sur l'Espace Client ou « L'Appli SG ».

Virement en provenance de l'étranger

■ Réception d'un virement SEPA

(en Euros en provenance d'un pays de la zone SEPA ★) Voir p. 9

■ Réception d'un virement Non SEPA

(virement dans une devise autre que l'euro et/ou virement en provenance d'un pays en dehors de la zone SEPA ★)

Frais par virement non SEPA⁽¹⁾:

- Virement inférieur ou égal à 150 € **Gratuit**
- Virement supérieur à 150 €⁽²⁾ 22,00 € par opération

Opérations avec les frontaliers suisses⁽³⁾

■ Offre de rapatriement de salaire en Francs Suisses (CHF)⁽³⁾

Offre soumise à conditions d'éligibilité.

- Frais de dossier annuel 25,00 €
- Ordre de prélèvement exceptionnel en francs suisses ... 5,00 € par opération
- Frais de rejet de prélèvement. 5,00 € par opération

■ Offre de change multi-termes - le terme salarial Francs Suisses (CHF)

Offre soumise à conditions d'éligibilité.

- Frais de dossier annuels 60,00 €

(1) S'ajoutent, le cas échéant, les commissions et frais réclamés par la banque correspondante ou la banque du donneur d'ordre.

(2) Exonération pour les clients Banque Privée.

(3) Agences SG à proximité de la frontière suisse.

7. Découverts et crédits

Les taux d'usure appliqués sont tenus à la disposition de la clientèle en agence et sur le site internet particuliers.sg.fr à la rubrique « documentation et tarifs/Autres documents ».

7.1. Facilité de caisse ou découvert

■ **Facilité de caisse ou Découvert** Nous consulter

Le TAEG est indiqué sur les relevés de compte et susceptible de variation à chaque trimestre civil.

Pour information, le TAEG appliqué au 4^e trimestre 2025 pour les Facilités de caisse, découverts et dépassements varie de 8,73 % à 23,48 %.

Par exemple, pour une Facilité de caisse de 1 000 €, le TAEG est de 23,48 % (taux en vigueur au 1^{er} octobre 2025).

■ **PIANO** 30,00 € par an

Cette offre n'est plus commercialisée

Forfait d'exonération d'intérêts débiteurs (« agios »), exonération des frais de mise en opposition sur chèques perdus ou volés et assurance décès accidentel.

7.2. Crédits à la consommation

■ **Crédit renouvelable Alterna**

Taux et conditions d'utilisation Nous consulter

■ **Crédits amortissables**

Expresso, Expresso Développement Durable (financement de travaux d'économie d'énergie - liste des travaux éligibles sur france-renov.gouv.fr/),
Crédit Compact (regroupement de crédits à la consommation)

• Taux Nous consulter

• Frais de dossier⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾

Pour tout crédit d'un montant inférieur à 4 500 € Néant

• Pour tout crédit d'un montant de 4 500 € ou plus... 1 % du montant du prêt
(minimum 70,00 € - maximum 300,00 €)

• Frais d'aménagement des mensualités 30,00 €

• Frais de report des échéances **Gratuit**

(1) Néant pour Expresso Développement Durable quel que soit le montant du financement.

(2) 20 % de réduction pour les détenteurs de JAZZ Option Norplus.

(3) Frais de dossier offerts pour toute souscription en ligne quels que soient le montant et la durée du financement.

Prêt Étudiant Évolutif

- Taux Nous consulter
- Frais de dossier⁽¹⁾ 30,00 €
- Frais d'aménagement des mensualités 30,00 €
- Frais pour décaissements programmés 16,00 €
- Frais de report des échéances **Gratuit**

▪ **Lettre de relance sur échéance impayée** **Gratuit**

7.3. Crédits immobiliers et crédits d'investissement divers

▪ Taux d'intérêt

▪ Assurance Emprunteur⁽²⁾

Les cotisations d'assurance sont établies en fonction de l'âge et de l'état de santé de l'emprunteur à l'adhésion, du type de projet et du mode de remboursement (prêt amortissable ou in fine).

Nous consulter

▪ Assurance Perte d'Emploi (facultative)

Frais de dossier⁽³⁾

Les frais de dossier représentent la rémunération de la banque pour l'étude et le montage d'un dossier de crédit.

Ils sont inclus dans le TAEG (Taux Annuel Effectif Global).

▪ Frais de dossier⁽³⁾, pour les prêts suivants:

- Prêt immobilier à taux fixe, Prêt Conventionné, 1 % du montant
Crédit Relais, Prêt Développement Durable, Min. 500,00 €
Optis, Edifio, Crédit Lombard, Crédit de Trésorerie Max. 2 000,00 €
- Frais de dossier⁽³⁾, pour le Prêt immobilier
en Francs Suisses 1 % du montant
Soit une contre-valeur en Euros de min 535,15 € Min. 500,00 CHF
et de max 2 140,60 € basée sur le cours de change⁽⁴⁾ Max. 2 000,00 CHF
du 01/10/2025: 1 CHF = 1,0703 €

▪ Frais de dossier⁽³⁾, pour le Prêt

à l'Accession Sociale (PAS) 1 % du montant
Min. 300,00 €
Max. 500,00 €

▪ Frais de dossier, pour le Prêt d'épargne logement, le Prêt à taux Zéro et l'Eco-prêt à taux zéro

Néant

(1) 20 % de réduction pour les détenteurs de JAZZ Option Norplus.

(2) Contrats d'assurance présentés par Société Générale en sa qualité d'intermédiaire en assurance (Immatriculation ORIAS 07 022 493 - www.orientas.fr). Ces contrats sont souscrits auprès de Sogécap (Société Anonyme d'assurance sur la vie et de capitalisation) et Sogessur (Société Anonyme d'assurance dommages IARD), entreprises régies par le Code des assurances. L'emprunteur peut souscrire une assurance équivalente auprès de l'assureur de son choix, tant avant qu'après l'émission de l'offre de prêt et/ou à tout moment à compter de la signature de l'offre de prêt, dans les conditions fixées aux articles L313-28 à L313-33 du code de la consommation.

(3) 20 % de réduction pour les détenteurs de JAZZ Option Norplus. Frais de dossier clients Banque Française Mutualiste (BFM), nous consulter.

(4) Taux de change indicatif (European Central Bank). Le taux appliqué à l'opération sera déterminé dans l'offre de prêt.

Autres frais

- **Frais de modularité des prêts immobiliers à taux fixe, à taux révisable ou mixte, Libertimmo 1⁽¹⁾, Valorimmo⁽¹⁾ et prêt Développement Durable, dans la limite des conditions contractuelles** **Gratuit**
- **Frais pour traitement spécifique⁽²⁾ donnant lieu à l'établissement d'un avenant ou d'une offre modificative y compris dans le cadre d'un transfert** 1 % du capital dû
Min. 500,00 €
Max. 2 000,00 €
Pour les prêts immobiliers en Francs Suisses : 1 % du capital dû
Min. 500,00 CHF
Max. 2 000,00 CHF
Soit une contre-valeur en Euros de min 535,15 € et de max 2 140,60 €
basée sur le cours de change du 01/10/2025: 1 CHF = 1,0703 €
(Taux de change indicatif (European Central Bank))
- **Lettre de relance sur échéance impayée** **Gratuit**
- **Frais d'évaluation du ou des biens immobiliers donné(s) en garantie⁽³⁾** Nous consulter
- **Demande de décompte de remboursement anticipé ou réédition de tableau d'amortissement (par dossier)**
 - Offre émise jusqu'au 30/06/2016 25,00 €
 - Offre émise depuis le 01/07/2016 **Gratuit**

7.4. Cautions émises par la banque

- **Caution Loyer Jeunes Actifs⁽⁴⁾**
 - Commission d'engagement 2 % par an du montant de la caution
- **Autres Cautions Émises**
 - Frais d'acte 41,50 €
 - Commission d'engagement Nous consulter

(1) Cette offre n'est plus commercialisée.

(2) Dans le cadre d'une demande de délégation d'assurance emprunteur, portant sur un crédit immobilier soumis aux articles L313-1 et suivants du *Code de la consommation*, aucun frais n'est perçu pour l'émission d'une offre modificative ou pour l'émission d'un avenant.

(3) Frais dus par le client à la réception de l'évaluation du bien immobilier.

(4) Cette offre n'est plus commercialisée.

8. Épargne et placements financiers

8.1. Épargne bancaire

Comptes et livrets d'épargne

Les taux de rémunération sont disponibles toute l'année en agence et consultables sur le site https://particuliers.sg.fr/epargner-placer-son-argent/nos-offres#epargne_precaution

- Livret A
- Livret de Développement Durable et Solidaire
- Livret d'Épargne Populaire
- Livret Jeune
- Compte sur livret
- Livret Épargne Plus Société Générale

→ Versements et retraits possibles à tout moment⁽¹⁾. Rémunération du 1^{er} jour de la quinzaine qui suit le dépôt, jusqu'au dernier jour de la quinzaine précédant le retrait. Intérêts calculés par quinzaine civile en retenant le nombre de jours réels.

Services associés aux comptes et livrets d'épargne

- **Déclic Régulier**
(virements automatiques du compte bancaire Société Générale vers un compte ou livret d'épargne Société Générale) **Gratuit**
- **Déclic Seuil**
(virements permanents automatiques en fonction du solde du compte bancaire Société Générale vers un compte ou livret d'épargne Société Générale) **Gratuit**
- **Service d'épargne solidaire**
(reversement de tout ou partie des intérêts à 1, 2 ou 3 associations)⁽²⁾ .. **Gratuit**

Épargne logement

Les taux de rémunération sont disponibles toute l'année en agence et consultables sur le site https://particuliers.sg.fr/epargner-placer-son-argent/nos-offres#epargne_precaution

- **Compte Épargne Logement (CEL)**
- **Plan Épargne Logement (PEL)**
- **Transfert dans un autre établissement (CEL, PEL)⁽³⁾** 75,00 €

Épargne à terme

- **Plan d'Épargne Populaire** Nous consulter
Ce produit n'est plus commercialisé.
- **Transfert dans un autre établissement (PEP)⁽³⁾** 75,00 €
- **Comptes à terme**
 - Compte à Terme à taux Fixe Nous consulter
 - Compte à Terme Exponance (à taux progressif) Nous consulter

(1) Sous réserve, pour certains comptes et livrets, de maintenir un solde minimum pour éviter leur clôture et/ou un montant minimum par opération.

(2) La liste des associations est disponible en agence.

(3) Exonération pour les clients Banque Privée.

8.2. Placements financiers

Valeurs mobilières⁽¹⁾

Tout ordre annulé ou transmis non exécuté est gratuit.

Attention, les coûts ci-dessous correspondent à l'exécution de l'ordre.

S'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi.

ORDRE AU COMPTANT

(pour les comptes titres ordinaires, PEA et PEA PME)

• Bourse Euronext (titres négociables en euros sur Paris - Amsterdam - Bruxelles)

- Transactions sur Internet et Appli SG⁽²⁾

- Commission proportionnelle⁽³⁾

Ordre inférieur ou égal à 2 000 € 0,50 %

Ordre de plus de 2 000 € jusqu'à 8 000 € 0,45 %

Ordre supérieur à 8 000 € 0,35 %

- Minimum de perception sur compte titres ordinaire⁽⁴⁾ 6,00 €

Pour vous aider à comprendre:	Coût en Euros	Soit en % (coût/montant)
Vous passez un ordre d'achat sur internet portant sur 100 actions au prix unitaire de 20 €, soit un total de 2 000 €:	10,00 €	0,50 %

- Transactions en agence ou au 3933⁽⁵⁾

Ordre au comptant	Compte titres ordinaire	PEA - PEA PME ⁽⁶⁾
- Commission proportionnelle ⁽³⁾⁽⁶⁾		
Ordre inférieur ou égal à 8 000 €	1,40 %	1,20 %
Ordre de plus de 8 000 € jusqu'à 15 000 €	1,20 %	1,20 %
Ordre supérieur à 15 000 €	1,10 %	1,10 %
- Commission fixe ⁽⁷⁾	4,50 €	Néant
- Minimum de perception ⁽⁴⁾⁽⁸⁾	15,50 €	Néant

Pour vous aider à comprendre:	Coût en Euros	Soit en % (coût/montant)
Vous passez un ordre d'achat en agence sur un compte titres ordinaire portant sur 100 actions au prix unitaire de 20 €, soit un total de 2 000 €:	32,50 €	1,63 %
Vous passez un ordre d'achat en agence sur un PEA portant sur 100 actions au prix unitaire de 20 €, soit un total de 2 000 €:	24,00 €	1,20 %

→ Réduction de 30 % des frais de courtage sur la Bourse Euronext (commission proportionnelle, commission fixe, minimum de perception) pour les détenteurs du Service Bourse (voir p. 35).

- (1) Actions et titres assimilés (dont les ETF sur lesquels il convient d'ajouter les éventuels coûts liés à l'instrument financier choisi), hors refacturation de la taxe sur les transactions financières applicable sur les valeurs éligibles.
- (2) Espace Client et application mobile « L'Appli SG ». Voir tarifs p. 4.
- (3) Barème applicable dès le 1^{er} Euro (et non par tranche), calculé sur le montant brut négocié.
- (4) Dans certains cas les frais sont plafonnés à la moitié du montant brut de la négociation: petits ordres d'achat de bons et de droits ou petits ordres de vente sur bourse Euronext.
- (5) Service gratuit + prix appel. Des conseillers vous répondent du lundi au samedi (sauf jours fériés). L'accès à certaines fonctionnalités nécessitent l'abonnement à des services de banque à distance.
- (6) Clients Banque Privée: Commission proportionnelle de 1,10 % pour les ordres ≤ 50 000 €, 1,0 % pour les ordres de plus de 50 000 € et jusqu'à 150 000 €, 0,8 % pour les ordres de plus de 150 000 € et jusqu'à 500 000 € et 0,70 % pour les ordres de plus de 500 000 €.
- (7) Exonération pour les clients Banque Privée.
- (8) Clients Banque Privée: Minimum de perception de 40 € (valable pour les Comptes Titres Ordinaires).

• Bourse étranger⁽¹⁾⁽²⁾ (titres négociables en euros sur les marchés étrangers ou en devises étrangères)

- Transactions sur Internet et Appli SG⁽³⁾
 - Commission proportionnelle 0,50 %
 - Minimum de perception sur bourse US⁽⁴⁾
sur un compte titres ordinaire 16,00 €
 - Minimum de perception sur les autres places étrangères⁽⁵⁾
sur un compte titres ordinaire 40,00 €

Pour vous aider à comprendre:	Coût en Euros	Soit en % (coût/montant)
Vous passez un ordre d'achat sur internet sur la bourse US portant sur 200 actions au prix unitaire de 20 €, soit un total de 4 000 €:	20,00 €	0,50 %
Vous passez un ordre d'achat sur internet sur une place étrangère hors US portant sur 200 actions au prix unitaire de 20 €, soit un total de 4 000 €:	40,00 €	1,00 %

- Transactions en agence

Ordre au comptant	Compte titres ordinaire	PEA - PEA PME
- Commission proportionnelle ⁽⁶⁾ 1,66 %	 1,20 %	
- Minimum de perception ⁽⁷⁾ 60,00 €	 Néant	

Pour vous aider à comprendre:	Coût en Euros	Soit en % (coût/montant)
Vous passez un ordre d'achat en agence sur un compte titres ordinaire portant sur 200 actions au prix unitaire de 20 €, soit un total de 4 000 €:	66,40 €	1,66 %
Vous passez un ordre d'achat en agence sur un PEA portant sur 200 actions au prix unitaire de 20 €, soit un total de 4 000 €:	48,00 €	1,20 %

→ Réduction de 30 % des frais de courtage sur la Bourse Étranger (commission proportionnelle, minimum de perception) pour les détenteurs du Service Bourse (voir p. 35).

(1) En ligne : Allemagne, Royaume-Uni, Canada, Italie, Suisse, USA (NYSE, Nasdaq).
En agence : Royaume-Uni, Canada, Suisse, USA, zone Euro. Autre pays, nous consulter.

(2) Tarification hors éventuelles taxes locales et commissions facturables le cas échéant par les opérateurs de marché et correspondants étrangers.

(3) Espace Client et application mobile « L'Appli SG ». Voir tarifs p. 4.

(4) NYSE et Nasdaq.

(5) Allemagne, Royaume-Uni, Canada, Italie, Suisse. Liste susceptible d'évoluer.

(6) Clients Banque Privée: Commission proportionnelle de: 1,20 % pour les ordres ≤ 50 000 €, 0,95 % pour les ordres de plus de 50 000 € et jusqu'à 500 000 €, et 0,80 % pour les ordres de plus de 500 000 €.

(7) Clients Banque Privée: Minimum de perception de 40 € (valable pour les Comptes Titres Ordinaires).

ORDRE AVEC SERVICE DE RÈGLEMENT DIFFÉRÉ (SRD)

• Exclusivement sur EURONEXT PARIS et sur un compte de titres ordinaire⁽¹⁾

- Transactions sur Internet et Appli SG⁽²⁾ ou en agence

	À l'achat	À la vente
- Commission supplémentaire de Règlement Différé (CRD) ⁽³⁾	0,025 % par jour ⁽⁴⁾	Gratuit
- Prorogation d'un ordre passé au SRD		
Commission proportionnelle	0,40 %	0,40 %
Commission fixe	4,50 €	4,50 €
Minimum de perception.....	15,00 €	15,00 €

Pour vous aider à comprendre la tarification des transactions au SRD sur Internet:	Coût en Euros	Soit en % (coût/montant)
Vous passez un ordre d'achat au SRD, sur Internet, pour un total de 4 000 €, dénoué au bout de 10 jours (sans prorogation):	28,00 €	0,70 %
<i>Dont coût lié au service de règlement différé (SRD)</i>	<i>10,00 €</i>	<i>0,25 %</i>
Vous passez un ordre de vente au SRD, sur Internet, pour un total de 4 000 €, dénoué au bout de 10 jours (sans prorogation):	18,00 €	0,45 %
<i>Dont coût lié au service de règlement différé (SRD)</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 %</i>

Pour vous aider à comprendre la tarification des transactions au SRD en Agence:	Coût en Euros	Soit en % (coût/montant)
Vous passez un ordre de vente au SRD, en agence, pour un total de 4 000 €, dénoué au bout de 10 jours (sans prorogation):	70,50 €	1,76 %
<i>Dont coût lié au service de règlement différé (SRD)</i>	<i>10,00 €</i>	<i>0,25 %</i>
Vous passez un ordre de vente au SRD, en agence, pour un total de 4 000 €, dénoué au bout de 10 jours (sans prorogation):	60,50 €	1,51 %
<i>Dont coût lié au service de règlement différé (SRD)</i>	<i>0 €</i>	<i>0 %</i>

→ Réduction de 30 % des commissions de Règlement Différé pour les détenteurs du Service Bourse (voir p. 35).

(1) Le SRD n'est pas autorisé dans un PEA ou PEA PME.

(2) Espace Client et application mobile « L'Appli SG ». Voir tarifs p. 4.

(3) Gratuité à hauteur de la quantité vendue pour un ordre d'achat et un ordre de vente exécutés au SRD sur la même valeur et dans la même journée de Bourse.

(4) Taux appliqué chaque jour au solde par valeur des positions espèces SRD (achats-ventes) jusqu'à la cession ou la liquidation de ces positions. CRD extériorisée et prélevée via le compte de liquidation en fin de mois.

Autres valeurs mobilières

▪ Frais forfaitaire de souscription d'OPC⁽¹⁾ (Hors ETF) Gratuit

Attention, la gratuité ne concerne que les frais d'exécution de l'ordre.
S'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi.

▪ Autres souscriptions

- Souscription aux émissions d'actions. Gratuit
- Achat sur introduction sur un marché géré par Euronext Paris - Amsterdam - Bruxelles. Gratuit
- Souscription aux émissions de titres de créances (obligations, EMTN) Nous consulter

▪ Opérations sur titres (OST)

En cas de négociation de droits, bons ou rompus, Voir transactions sur la négociation donne lieu à la tarification habituelle valeurs mobilières pour les ordres sur Bourse Euronext et Étranger.

• Minimum de perception⁽²⁾ sur un compte titres ordinaire

- Vente d'actions consécutive à certaines OST 9,00 €
- Achat ou vente de droits 5,00 €

Conservation et gestion

▪ Droits de garde⁽³⁾⁽⁴⁾

- Titres
 - Actions et emprunts Société Générale, OPC gérés par les sociétés de gestion partenaires de Société Générale⁽⁵⁾, titres des sociétés privatisées pendant 18 mois⁽⁶⁾, titres détenus par des clubs d'investissement Société Générale..... Gratuit
- Autres titres
 - Commission proportionnelle⁽⁷⁾
 - Tranche de capitaux inférieure ou égale à 50 000 €. 0,30 %
 - Tranche de capitaux de plus de 50 000 € jusqu'à 150 000 € 0,20 %
 - Tranche de capitaux supérieure à 150 000 €. 0,10 %
 - Commission fixe⁽⁸⁾ 4,50 € par ligne
 - Minimum de perception sur compte titres ordinaire⁽⁹⁾ ... 25,00 € par compte
 - Pour les 18-29 ans Gratuit

Pour vous aider à comprendre:	Coût en Euros	Soit en % (coût/montant)
Vous détenez un compte de titres valorisé à 20 000 € au 31/12, composé de 10 lignes de titres distinctes. Au titre des droits de garde de ces valeurs, vous acquitterez :	105,00 €	0,53 %

→ Réduction de 30 % des droits de garde pour les détenteurs du Service Bourse (voir p. 35).

(1) Organisme de Placement Collectif.

(2) Les frais n'excèdent pas la moitié du montant de l'ordre.

(3) Prélevés sur votre compte en début d'année civile, calculés sur la valeur des titres comptabilisés au 31 décembre de l'année précédente.

(4) 20 % de réduction sur les droits de garde sur compte-titre, PEA ou PEA-PME pour les détenteurs de JAZZ option Norplus. 20 % de réduction sur les droits de garde sur PEA ou PEA-PME pour les détenteurs du module Épargne de l'option Convention Étoile de JAZZ.

(5) OPC gérés par Société Générale Gestion et certains OPC gérés par le groupe Amundi, Société Générale Investment Solutions (France), Primonial.

(6) Pour les titres acquis dans le cadre d'opérations d'ouverture du capital.

(7) Barème applicable par tranche de valorisation par compte titres (ordinaire, PEA et PEA PME).

(8) Exonération pour les clients Banque Privée.

(9) Les PEA et PEA PME ne sont pas soumis au minimum de perception par compte.

▪ Frais de tenue de compte titres⁽¹⁾

- Forfait annuel par compte titres (ordinaire⁽²⁾, PEA ou PEA PME⁽³⁾) 17,50 €

→ Frais de tenue de compte titres offerts si au moins un ordre d'achat en bourse ou une souscription d'OPC est exécuté :

- entre le 1^{er} juillet 2025 et le 30 juin 2026 inclus sur un compte titres ordinaire,
- entre le 1^{er} janvier 2026 et le 31 décembre 2026 inclus sur un PEA ou PEA PME.

Pour les PEA ou PEA PME, les frais de tenue de compte et la commission proportionnelle des droits de garde sont plafonnés à 0,40 %.

▪ Frais de gestion - PEA ou PEA PME

- Transfert de PEA ou PEA PME dans un autre établissement
Commission par ligne 12,00 €
L'ensemble des frais de transfert est plafonné à 150 €

Pour vous aider à comprendre:	Coût en Euros	Soit en % (coût/montant)
Vous transférez un PEA de 20 000 € composé de 5 lignes de titres. Au titre de cette opération, vous acquitterez :		
	60,00 €	0,30 %

- Incorporation de titres cotés au nominatif pur⁽¹⁾ 35,00 € par ligne
- Frais de gestion des titres cotés au nominatif pur **Gratuit**
- Frais de gestion des titres non cotés au nominatif pur⁽¹⁾ 25,00 € par ligne et par an
- Frais de dossier 1,20 % par ordre, (achat ou vente sur titres non cotés) avec un maximum de 340,00 €
- Autre mouvement sur titres non cotés 1,20 % par ordre, (conversion, échange...) avec un maximum de 40,00 €

Pour vous aider à comprendre:	Coût en Euros	Soit en % (coût/montant)
Vous incorporez au nominatif pur 4 lignes de titres pour un total de 20 000 €.		
Au titre de cette opération, vous acquitterez :	140,00 €	0,70 %
Vous achetez une ligne de 30 000 € de titres non cotés, les frais de dossier pour cette opération seront :		
	340,00 €	1,13 %

Attention : s'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi.

(1) Exonération pour les clients de la Banque Privée.

(2) Prélevé sur votre compte chaque année en août si le compte titres ordinaire comporte au moins une ligne valeur au 30 juin. Droits de garde non inclus.

(3) Prélevé sur votre compte chaque début d'année si le compte titres PEA ou PEA PME comporte au moins une ligne valeur au 31 décembre de l'année précédente. Droits de garde non inclus.

• Frais de gestion - Compte titres ordinaire

- Virement de titres dans un autre établissement⁽¹⁾
Titres conservés en France, Pays-Bas, Belgique 12,00 € par ligne
Titres conservés dans tout autre pays. 50,00 € par ligne
- Incorporation de titres cotés au nominatif pur 35,00 € par ligne
- Frais de gestion des titres cotés au nominatif pur. **Gratuit**

Pour vous aider à comprendre:	Coût en Euros	Soit en % (coût/montant)
Vous transférez une ligne de titres de 20 000 € (titres conservés en France, Pays-Bas ou Belgique), vous acquitterez:	12,00 €	0,06 %
Vous transférez une ligne de titres de 20 000 € (titres conservés hors France, Pays-Bas et Belgique), vous acquitterez:	50,00 €	0,25 %

Attention: s'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi.

• Or matière

- Opération sur or (*exclusivement avec conservation chez notre prestataire Loomis FXGS*)
Achat⁽²⁾ ou vente (en % du montant)⁽³⁾ 4 %
Minimum de perception (par type de pièce) 50,00 €
Commission fixe d'ensachage, par sachet (achat de pièces) 9,00 €

Pour vous aider à comprendre:	Coût en Euros	Soit en % (coût/montant)
Vous passez un ordre d'achat portant sur des pièces d'or avec conservation chez Loomis FXGS pour 20 000 € conservées en sachet (20 000 x 4 %) = 800) + 9 € = 809 € soit un total de 4,04 %	809,00 €	4,04 %

- Conservation Or par notre prestataire Loomis FXGS - Droits de garde sur Or⁽⁴⁾
Commission proportionnelle à la valeur de chaque ligne 1,00 % par an
Frais fixe par ligne valeur. 12,00 € par an
Minimum de perception par ligne valeur. 30,00 € par an

Pour vous aider à comprendre:	Coût en Euros	Soit en % (coût/montant)
Vous détenez, au 31/12, des valeurs Or conservées chez Société Générale, composées de 2 lignes valeur distinctes de 6000 € et 14 000 €. Au titre des droits de garde de ces valeurs, vous acquitterez:	224,00 €	1,12 %

- Frais de retrait (*retrait exclusif d'or conservé chez notre prestataire Loomis FXGS à l'Agence Centrale⁽⁵⁾ à Paris uniquement*)
Retrait d'or physique (en % du montant) 0,8 %
Frais en cas d'absence de retrait dans le délai convenu 50,00 €

Pour vous aider à comprendre:	Coût en Euros	Soit en % (coût/montant)
Vous retirez des pièces d'or pour un total de 20 000 € livrées à l'Agence Centrale ⁽⁵⁾ à Paris: 20 000 x 0,8 % = 160 €.	160,00 €	0,80 %

(1) Exonération pour les clients Banque Privée.

(2) Achat uniquement avec conservation chez notre prestataire Loomis FXGS

(3) Négociation augmentée des frais de port TTC si retrait de la matière Or à l'Agence centrale avant le 30 octobre 2026.

(4) Prélèvements sur votre compte en début d'année civile, calculés sur la valeur des dépôts Or comptabilisés au 31 décembre de l'année précédente.

(5) Agence Centrale: 29 boulevard Haussmann, 75009 Paris.

• Offre Bourse

- Déclic Bourse et Déclic Bourse PEA (Abonnement d'épargne)
Service de versements programmés en OPC
sur compte titres ordinaire ou sur PEA..... **Gratuit**
- Service Bourse
Ensemble de services pour vous accompagner
dans vos investissements en bourse 14,50 € par mois
Pour les 18-29 ans (Sous réserve d'éligibilité)..... **Gratuit**

• Services de gestion déléguée

- Alliage Gestion⁽¹⁾
Jusqu'à 15 000 € en compte titres ou PEA 6,00 € par mois
De 15 000 à 75 000 € en compte titres ou PEA..... 16,00 € par mois
Jusqu'à 15 000 € en assurance vie/contrat de
capitalisation ou Plan d'Épargne Retraite⁽²⁾ 6,00 € par mois
De 15 000 à 100 000 € en assurance vie/contrat
de capitalisation ou Plan d'Épargne Retraite⁽²⁾ 16,00 € par mois
Au-delà de ces montants⁽²⁾ 45,00 € par mois
- Gestion initiale **Nous consulter**
Cette offre n'est plus commercialisée.
- Gestion Sous Mandat
À partir de 75 000 € en compte titres ou PEA **Nous consulter**
À partir de 100 000 € en unités de compte confiées
en gestion en assurance vie/contrat de capitalisation **Nous consulter**

Pour vous aider à comprendre :	Coût en Euros	Soit en % (coût/montant)
Vous avez souscrit Alliage Gestion sur un portefeuille CTO ou PEA de 40 000 € à l'entrée en gestion.		
Au titre d'une année, vous acquitterez :	192,00 €	0,48 %

Rétrocessions

Société Générale peut bénéficier de rétrocessions de la part de concepteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

Ces rémunérations peuvent indifféremment prendre la forme de :

- Rétrocessions ou incitations monétaires. Lorsqu'elles existent, une information plus détaillée est fournie par ailleurs.
- Rétrocessions ou incitations non monétaires qui peuvent prendre la forme de prestations d'accompagnement et d'assistance dans l'animation ou la formation du réseau de commercialisation, de séminaires et conventions, de mise à disposition de ressources, d'outils et/ou de supports à caractère commercial ou visant à informer les collaborateurs de la Banque ou sa clientèle.

(1) Alliage Gestion est accessible à partir de 7 500 €. Cette tarification est établie sur la base du montant des encours sous gestion constaté le dernier jour ouvré du mois. Elle peut donc évoluer en fonction de la valorisation des actifs sous gestion et/ou des retraits ou apports d'espèces effectués dans le cadre du mandat.

(2) 50 % de réduction sur la première année de cotisation à l'offre de gestion déléguée Alliage Vie pour les détenteurs de JAZZ option Norplus Premier et du module Épargne de l'option Convention Étoile de JAZZ.

- Relevés et services d'informations
 - Relevés de valeurs mobilières
 - Relevé de titres trimestriel **Gratuit**
 - Relevé de titres mensuel 30,00 € par an
 - Relevé de titres à la demande 25,00 €
 - Services d'information
 - Synopsis - Cristalia Voir p. 2
 - Relevé Plus-values⁽¹⁾⁽²⁾ 55,00 € par an
- Autres Services
 - Paiement des coupons, remboursements Inclus dans le forfait tenue sur titres en dépôt et attributions d'actions de compte titres
 - Recherche et calcul des plus-values sur exercice antérieur. **Nous consulter**

8.3. Assurance vie

Contrats d'assurance vie, de capitalisation et plan d'épargne retraite (PER)

Pour connaître en détail les frais sur versements, les frais de gestion, les frais d'arbitrage ou tout autre frais des contrats d'assurance vie, de capitalisation et PER, nous vous invitons à contacter votre Conseiller de Clientèle ou à consulter particuliers.sg.fr.

(1) Uniquement si vous ne pouvez pas bénéficier du Service Synopsis (ou du Relevé de Compte Patrimonial).

(2) Perception d'avance chaque année au cours du 1^{er} trimestre civil.

9. Assurances et prévoyance

Pour répondre de manière adaptée à vos besoins en assurances, qu'il s'agisse de vous protéger, de protéger vos proches, vos moyens de paiement ou vos biens, Société Générale vous présente la gamme de produits d'assurance pour laquelle elle agit en qualité d'intermédiaire en assurances dûment enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07 022 493.

L'immatriculation Société Générale peut être contrôlée sur www.orias.fr.

Assurance des personnes

[Nous consulter](#)

- **Assurance Accidents de la Vie**

Pour vous couvrir des conséquences des accidents de la vie privée

- **Protection Juridique⁽¹⁾**

Pour vous aider à trouver une solution aux litiges du quotidien

- **Garantie de Salaire**

Pour aider à compenser la perte de vos revenus en cas de chômage ou arrêt de travail de longue durée

- **Généa (ou Antarius Protection⁽²⁾)**

Pour protéger vos proches en cas de décès ou de perte totale et irréversible d'autonomie

- **Certicompte (ou Sécurité 12⁽²⁾)⁽¹⁾**

Pour aider vos proches à faire face en cas de décès accidentel avec une assurance associée au compte de particulier

- **Garantie Obsèques Société Générale (ou Capital Obsèques⁽²⁾)**

Pour prévoir et contribuer au financement de vos obsèques

- **La Complémentaire Santé Société Générale**

Pour compléter les remboursements du régime obligatoire liés à vos frais de santé, pour vous et vos proches

(1) 50 % de réduction sur la première année de souscription d'un contrat Certicompte, Certi Epargne ou Protection Juridique pour les détenteurs de JAZZ Option Norplus.

(2) Cette offre n'est plus commercialisée.

Assurance des moyens de paiement

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement

■ Mon Assurance au Quotidien

Assurance utilisation frauduleuse des moyens de paiement, perte ou vol des clés, papiers et vol de maroquinerie, vol d'espèces et prolongation de 24 mois de la garantie constructeur des appareils domestiques.

Jusqu'au 15 novembre 2026 inclus:

- Premier assuré 24,00 € par an*
- Deuxième assuré..... 18,00 € par an*

À compter du 16 novembre 2026:

- Premier assuré 21,60 € par an*
- Deuxième assuré..... 16,20 € par an*

* Cotisation débitée mensuellement.

→ Inclus dans la cotisation Sobrio.

■ Quiétis

Cette offre n'est plus commercialisée.

Assurance perte ou vol des moyens de paiement, papiers, clés, prolongation de 24 mois de la garantie constructeur des appareils domestiques et assurance vol ou bris accidentel de la tablette tactile ou du téléphone portable.

- Premier assuré 30,00 € par an
- Deuxième assuré..... 19,80 € par an

→ Inclus dans la cotisation JAZZ.

Assurance des biens

■ Assurance Habitation⁽¹⁾ Nous consulter

■ Assurance Automobile⁽¹⁾ Nous consulter

Ces contrats sont principalement souscrits auprès de Sogécap (Société Anonyme d'assurance sur la vie et de capitalisation), Sogessur (Société Anonyme d'assurance dommages IARD), Wakam (anciennement La Parisienne assurances), Abeille Assurances et Antarius (Société Anonyme d'assurance sur la vie et de capitalisation), entreprises régies par le Code des assurances.

Contrats soumis à des conditions d'éligibilité.

(1) Réduction d'un mois de cotisation la première année pour les détenteurs du module famille de l'Option Convention Étoile de JAZZ.

10. Successions

Les frais bancaires sur succession correspondent aux frais appliqués lors des opérations portant sur les comptes et produits d'épargne du défunt. Ils sont calculés sur le montant total des avoirs détenus par le défunt à la date de son décès. Sont considérés comme des avoirs détenus: le solde de ses comptes individuels, sa quote-part sur les comptes collectifs, ainsi que la valorisation de ses produits d'épargne à cette même date, y compris sa quote-part sur les produits d'épargne détenus collectivement.

■ Cas de gratuité

Conformément à l'article L. 312-1-4-1 du Code monétaire et financier, les opérations portant sur les comptes de dépôt, les comptes sur livret, les produits d'épargne générale à régime fiscal spécifique du défunt, à l'exception des PEA, PEA-PME, comptes PME Innovation, Plans d'Épargne Avenir Climat et des Comptes Titres ordinaires, ne font l'objet d'aucuns frais dans les cas suivants:

- Succession simple⁽¹⁾ **Gratuit**
- Montant total des soldes des comptes et de la valorisation des produits d'épargne inférieur à 5 965 euros⁽²⁾ **Gratuit**
- Le défunt est mineur à la date du décès. **Gratuit**

■ Autres cas 1 % (maximum 850 €)

11. Autres avantages et services

■ Offre Haute Fidélité

Cette offre n'est plus commercialisée.

Ensemble d'offres et d'avantages réservés aux clients qui, depuis un an, détiennent au moins 60 000 € d'avoirs chez Société Générale ou domicilient des salaires et revenus mensuels d'au moins 6 000 € sur des comptes bancaires Société Générale **Gratuit**

- Exonération des frais de tenue de compte bancaire (voir page 2)
- Exonération des frais pour émission d'un virement occasionnel SEPA traité par un agent SG (voir page 9)
- Avantages sur le découvert :
 - Réduction d'agios de 15 euros par trimestre. La réduction d'agios est cumulable avec celles prévues dans JAZZ Option Souplesse et dans l'offre complémentaire de la Facilité de caisse PIANO
 - Exonération du minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs (agios)
 - Exonération des frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé
- 20 % de réduction sur les tarifs de compartiments de coffre-fort (voir page 3)
- 20 % de réduction sur les abonnements Synopsis 1,2,3 (voir page 2)
- Avantages sur les offres groupées de services (voir pages 11 à 16)

■ Télésurveillance Homiris⁽³⁾⁽⁴⁾ Nous consulter

(1) Une succession est dite simple lorsque l'héritier justifie de sa qualité d'héritier soit par la production d'un acte de notoriété, soit par la production de l'attestation signée par l'ensemble des héritiers ET que les opérations liées à la succession ne présentent pas de complexité manifeste au sens du 1^{er} de l'article L. 312-1-4-1 du Code monétaire et financier.

(2) Montant mentionné à l'article L.312-1-4-1 alinéa 2 du Code monétaire et financier, en vigueur au 1^{er} janvier 2026, indexé annuellement.

(3) Service opéré par EPS (RCS Strasbourg n° 338 780 513), autorisation CNAPS n°AUT-067-2117-04-16-20180359358.

(4) Réduction d'un mois de cotisation la première année pour les détenteurs de JAZZ Option Convention Etoile, module Epargne ou module International.

12. Banque Privée

- **Commission forfaitaire Service Gestion Privée⁽¹⁾** 600 € par an

Le service Gestion Privée vous permet de bénéficier de l'accompagnement d'un Banquier Privé et d'un mode de gestion qui vous correspond.

Votre Banquier Privé construit avec vous une solution patrimoniale globale cohérente, en tenant compte des spécificités de votre situation personnelle et patrimoniale.

Il mobilise l'ensemble des experts nécessaires à l'accomplissement de vos projets : gérants de portefeuille, conseillers en investissement, ingénieurs patrimoniaux et financiers.

- **Coach Financier⁽²⁾** **Gratuit**

Solution digitale de conseil en arbitrage pour contrat d'assurance vie regroupant notamment une présentation digitale du contrat d'assurance vie détaillant la valorisation des avoirs, l'allocation des actifs, les indicateurs de performance et de risque, un conseil en arbitrage en cohérence avec le profil de risque, des informations régulières sur les marchés financiers.

(1) Sous réserve d'éligibilité.

(2) Solution sous réserve d'éligibilité du client et du contrat. Hors frais d'arbitrage déterminés dans le cadre du contrat d'assurance vie du client.

13. Résoudre un litige

Société Générale a le souci constant d'apporter au Client la meilleure qualité de service possible. Toutefois, des difficultés peuvent parfois survenir dans le fonctionnement de son compte ou dans l'utilisation des services mis à sa disposition.

Si le Client est sourd ou malentendant, un service est mis à sa disposition du lundi au vendredi de 8h30 à 19h00. Il sera mis en relation avec un interprète en Langue des Signes Française (LSF), Transcription en Temps Réel de la Parole (TTRP) ou Langue française Parlée Complétée (LPC). Ce service est accessible directement via le site Internet de la Banque et sur L'Appli SG, conformément aux Conditions Générales du contrat d'abonnement à des services de banque à distance.

Société Générale s'engage à accuser réception de la demande du Client sous 10 jours ouvrables à compter de la date d'envoi de la première réclamation écrite et à lui apporter une réponse sous 2 mois à compter de cette même date.

Dans l'hypothèse d'une réclamation sur les services de paiement, la Banque s'engage à apporter au Client une réponse dans un délai maximum de 15 jours ouvrables suivant la date de réception de la réclamation écrite, sauf situations exceptionnelles dûment motivées par la Banque pour lesquelles ce délai ne pourra excéder 35 jours ouvrables.

Pour les réclamations formulées à l'oral ou par messagerie instantanée ne permettant pas au Client de disposer d'une copie datée de sa réclamation et pour lesquelles le Client n'a pas eu immédiatement entière satisfaction, nous l'invitons à formaliser sa réclamation au moyen d'un support écrit.

Le dispositif de traitement des réclamations ci-dessous concerne les contrats et services bancaires ainsi que la commercialisation des contrats d'assurance :

À noter : *pour les litiges relatifs à l'exécution des contrats d'assurance (gestion de contrat, gestion de sinistres...) les demandes sont à adresser auprès du service en charge des réclamations de votre assureur dont vous trouverez les coordonnées sur le site Société Générale assurances : « je voudrais transmettre une réclamation » www.assurances.societegenerale.com*

Le client peut adresser sa réclamation auprès de :

▪ **L'agence :** premier interlocuteur

Le Client est invité à se rapprocher tout d'abord de son Conseiller de clientèle ou du Responsable de son agence.

Le Client a la possibilité de lui faire part de son mécontentement par tout moyen à sa convenance :

- **Depuis son Espace Client** au moyen du formulaire en ligne accessible via la rubrique « Contestation et réclamation » en bas de page de son Espace Client ou depuis L'Appli SG dans la rubrique « Autres »/« Mes produits et services » (à compter du 15 novembre 2026, le formulaire en ligne accessible via la rubrique « Contestation et réclamation » en bas de page du site Internet sera ouvert à tous les clients),
- **En agence,**
- **Par téléphone,** ou
- **Par courrier.**

Si le Client rencontre des difficultés financières à la suite d'un accident de la vie entraînant une diminution sensible de ses ressources, une solution personnalisée pourra être recherchée.

▪ **Le Service Réclamations Clientèle :** second interlocuteur

En cas de désaccord du Client avec la réponse ou la solution apportée par son agence, le Client doit s'adresser au Service Réclamations Clientèle pour que sa demande soit réexaminée.

Le Client peut saisir le service :

- **Depuis son Espace Client** au moyen du formulaire en ligne accessible via la rubrique « Contestation et réclamation » en bas de page de son Espace Client ou depuis L'Appli SG dans la rubrique « Autres »/« Mes produits et services » (à compter du 15 novembre 2026, le formulaire en ligne accessible via la rubrique « Contestation et réclamation » en bas de page du site Internet sera ouvert à tous les clients),

- **Par courrier :** Service Réclamations Clientèle
Tour SG - 17 cours Valmy - CS 50318
92972 Paris La Défense cedex

- **Par téléphone :** **0 806 800 148** 

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 17 h 30 (sauf jours fériés)

En dernier recours amiable, le Client peut faire appel à la médiation :

1. **En l'absence de réponse de la Banque** dans le délai de deux mois à compter de l'envoi de sa première réclamation écrite ou, pour une réclamation portant sur un service de paiement, dans le délai de 15 jours ouvrables à compter de sa réception (ou 35 jours ouvrables maximum en cas de circonstances exceptionnelles), **que cette absence de réponse fasse suite à :**

- sa réclamation initiale, ou
- à sa demande de réexamen par le Service Réclamations Clientèle

2. Dès lors qu'il a reçu les réponses de son agence **et** du Service Réclamations Clientèle, avec lesquelles il est **toujours en désaccord**, sans attendre l'expiration du délai de 2 mois

Le Client peut saisir gratuitement le Médiateur auprès de Société Générale qui exerce sa fonction en toute indépendance, dans le cadre de la « Charte de la médiation de la consommation auprès de Société Générale », qui précise notamment son champ de compétence et les conditions de son intervention, et que le Client peut consulter sur le site mediateur.societe-generale.fr. Ce Médiateur est compétent pour les différends relatifs aux services fournis et aux contrats conclus en matière :

- D'opérations de banque (gestion de compte et opérations de crédit, services de paiement) ;
- De services d'investissement, d'instruments financiers ;
- De produits d'épargne ;
- De commercialisation de contrats d'assurance distribués par Société Générale

Pour les différends portant sur les services d'investissements et les instruments financiers, le Client peut saisir gratuitement le Médiateur auprès de Société Générale ou le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

En effet, le Client peut exercer son propre choix entre le Médiateur auprès de Société Générale et le Médiateur de l'AMF, lequel sera définitif pour le traitement de sa demande.

La saisine du Médiateur vaut autorisation expresse de levée du secret bancaire par le Client à l'égard de Société Générale, pour ce qui concerne la communication des informations nécessaires à l'instruction de la médiation.

Le Client peut saisir le Médiateur auprès de Société Générale en transmettant sa demande :

- **Sur le site internet du Médiateur : mediateur.societe-generale.fr**

- **Par courrier :** Madame le Médiateur Société Générale,
17 cours Valmy, CS 50318, 92 972 Paris La défense Cedex

Le Médiateur auprès de Société Générale lui répondra directement, dans un délai de 90 jours à compter de la notification de recevabilité de sa demande de médiation. En cas de litige complexe, ce délai peut être prolongé. Le médiateur formulera une position qu'il soumet à l'approbation du Client et de la Banque.

Vous pouvez saisir le Médiateur de l'AMF en transmettant votre demande :

- **Sur le site internet de l'AMF : amf-france.org/fr/le-mediateur**

- **Par courrier :** Le Médiateur – Autorité des marchés financiers
17 place de la Bourse – 75 082 Paris cedex 02.

Lexique

- **Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.):** ensemble de services rendus par la banque disposant ou non d'agence ou de lieu d'accueil de la clientèle et utilisant les nouvelles technologies (internet, téléphone...) pour réaliser à distance tout ou partie des opérations sur le compte bancaire.
- **Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS:** le compte est débité des frais perçus au titre de l'abonnement au service des alertes ainsi que le cas échéant des frais perçus lors de chaque envoi de SMS.
- **Agios:** intérêts débiteurs perçus par la banque, généralement à l'occasion d'un découvert en compte, calculés en fonction de la somme, de la durée et du taux d'intérêt du découvert et auxquels s'ajoutent les frais et commissions.
- **Cash Services:** Cash Services est la marque du réseau d'automates bancaires en France métropolitaine et Monaco, commun aux enseignes bancaires BNP Paribas, Crédit Mutuel, CIC et SG⁽¹⁾.
- **Coordonnées bancaires:** le Relevé d'Identité Bancaire permet l'identification de votre compte notamment pour des opérations de virement ou prélèvement sur celui-ci. L'IBAN (International Bank Account Number) correspond à vos coordonnées bancaires au niveau international. Celui-ci est indispensable pour traiter tout virement en mode automatique.
- **Chèque:** moyen de paiement, présenté sous forme de carnet de chèques, avec lequel le titulaire (tireur) d'un compte donne l'ordre à son banquier (tiré) de payer au bénéficiaire du chèque en France la somme inscrite sur celui-ci. La provision doit toujours être disponible lors de l'émission du chèque et maintenue jusqu'à sa présentation (par la banque du bénéficiaire à la banque du tireur). La validité d'un chèque est de 1 an et 8 jours. Dès la remise ou l'envoi du chèque au bénéficiaire, celui-ci peut le remettre à l'encaissement.
- **Commission d'intervention:** somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).
- **Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement:** le compte est débité des frais perçus par l'établissement au titre de la cotisation à l'offre d'assurance.
- **Dates de valeur:** la date de valeur est la date de référence qui est retenue par votre banque pour inscrire l'opération au crédit ou au débit de votre compte; c'est cette date qui servira, le cas échéant, au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (« agios »).
- **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique):** l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur le compte.
- **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement international à débit différé):** l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

(1) Service fourni par la société 2SF Société des Services Fiduciaires. SAS au capital de 39 000 000 €. Siège social: 3 avenue du Stade de France 93200 Saint-Denis. RCS Bobigny 915166045. Numéro TVA intra-communautaire: FR59915166045.

- **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat):** l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.
- **Frais de lettre pour actualisation de dossier client:** frais perçus par la banque pour le traitement des dossiers nécessitant une mise à jour des éléments d'informations obligatoires liés à la connaissance du client.
- **Frais de tenue de compte inactif:** frais perçus par la banque à l'issue d'une période de 12 mois consécutifs au cours de laquelle, le compte n'a fait l'objet d'aucune opération à l'initiative du client et au cours de laquelle le client ne s'est pas manifesté ni n'a effectué d'opération sur un autre de ses comptes. Les comptes et livrets d'épargne, les comptes titres et PEA ne sont pas concernés par cette facturation.
Les comptes titres et PEA inactifs demeurent facturés comme s'ils étaient actifs.
- **Incidents de fonctionnement du compte:** fonctionnement du compte hors du cadre défini contractuellement avec la banque ou de celui défini par la loi ou la réglementation (par exemple dépassement de découvert autorisé).
- **Pays EAI (Échange Automatique d'Informations) ou AEOI (Automatic Exchange of information):** pays ayant signé l'accord sur l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en matière fiscale. La liste des États et territoires partenaires est précisée dans l'arrêté du 9 décembre 2016 modifié, pris en application du décret n° 2016-1683 du 5 décembre 2016 fixant les règles et procédures concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers dites « norme commune de déclaration ».
- **Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA/frais de mise en place d'un prélèvement SEPA):** Le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour la mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA ou le paiement d'un prélèvement SEPA présenté par le bénéficiaire.
- **Prélèvement SEPA:** opération de paiement en Euros, entre un créancier et un débiteur dont les comptes peuvent être situés en France ou dans n'importe quel autre pays de la zone SEPA.
- **Rejet de chèque:** refus de paiement, par la banque de l'émetteur, d'un chèque remis à l'encaissement par le bénéficiaire. Le refus est le plus souvent dû à un défaut ou à une insuffisance de provision.
- **Rejet de prélèvement:** refus du paiement d'un prélèvement du fait d'une insuffisance de provision ou d'une opposition demandée par le client.
- **Relevé de frais:** Le relevé de frais recense les frais perçus sur l'année civile écoulée au titre des produits et services détenus dans le cadre de la convention de compte et de services - Particuliers.
- **Retrait d'espèces (cas de retrait en Euro dans la zone Euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale):** le client retire des espèces à partir de son compte, en Euro avec une carte de paiement internationale depuis le distributeur automatique d'un autre établissement.
- **Tenue de compte:** frais perçus par la banque ou l'établissement de paiement pour la gestion du compte.
- **TIP SEPA:** Titre Interbancaire de Paiement SEPA. Service permettant le règlement de factures à distance par prélèvement SEPA.
- **TPE:** terminal de paiement électronique. Appareil permettant à un commerçant d'accepter et de traiter les paiements par carte bancaire.
- **Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel):** l'établissement qui tient le compte vire, sur instruction du client, une somme d'argent du compte du client vers un autre compte, à titre occasionnel.



Société Générale, S.A. au capital de 938 625 838,75 EUR –
552 120 222 RCS Paris – Siège social : 29 bd Haussmann, 75009 Paris.
Intermédiaire en assurance dûment enregistré à l'ORIAS sous le
n° 07 022 493 (www.orias.fr). N° ADEME : FR231725_01YSGB.
SG est une marque de Société Générale. Réf. : (I)512531 - Juillet 2026.



Imprimé en France avec des encres végétales sur un papier 100 % recyclé.